Commission canadienne du lait | Canadian Dairy Commission

Commission canadienne du lait

Rapport annuel

12-13

Canada

Mandat de la Commission canadienne du lait

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Énoncé de mission

Dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

Valeurs

Intégrité, leadership, respect et dignité, professionnalisme.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Communications
Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, ave. Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2

Téléphone : (613) 792-2000
ATS : (613) 792-2082
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : cdc-ccl@cdc-ccl.gc.ca
Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca

No de catalogue : A88-2013F-PDF

ISSN : 1921-104X

Conception et production :
Element Design and Communications

Impression : Gilmore Printing Services Inc., imprimé au Canada

Table des matières

Lettre du président 2

Message du chef de la direction 4

La Commission canadienne du lait 8
- Aperçu de la CCL 9
- Mission 9
- Valeurs 9
- Structure 10
- L'industrie laitière canadienne 10

Gouvernance 12
- Conseil d'administration 13
- Commissaires 13
- Directeurs 14
- Comité du conseil d'administration 15
- Comités de gestion 16
- Changements organisationnels 17

Activités et programmes 18
- Approvisionnement en lait 19
  - Présidence du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) 19
  - Établissement et ajustement des quotas 19
  - Programmes intérieurs de saisonnalité 20
  - Importations 20
  - Programme de retrait des surplus 20
- Revenus des producteurs 21
  - Établissement des prix 21
  - Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs 21
  - Audits externes 23
  - Normes nationales de vérification de l'utilisation du lait et harmonisation des pratiques 23
- Développement des marchés 23
  - Fonds d'investissement partagé 23
  - Programme d'innovation en matière de produits laitiers 24
  - Programme de permis des classes spéciales de lait 24
  - Programme de bourses d'études de la CCL 24
  - Exportations 25
- Soutien à l'industrie 25

Rendement et objectifs 26
- Réalisations de 2012-2013 27
- Objectifs pour la période allant de 2013-2014 à 2017-2018 38
- Services internes 42

Revue financière 44
- Rapport de gestion 44
- Responsabilité de la direction relative aux états financiers 50
- Rapport de l'auditeur indépendant 51
- États financiers 52
- Notes aux états financiers 56

Tableaux et données 66

Lettre du président

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous soumets le rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2012-2013. Alors que l'année touche à sa fin, la Commission canadienne du lait (CCL) se trouve en bonne situation financière et a réalisé presque tous les objectifs qu'elle s'était fixés. Si tous les objectifs n'ont pas été atteints, c'est soit parce que l'industrie n'est pas prête à aller de l'avant dans certains dossiers, soit en raison de nouvelles orientations dictées par la conjoncture. Tout au long de l'année, la CCL a continué à aider l'industrie laitière canadienne à surmonter les nombreux défis qui se présentent à elle.

À l'automne de 2012, la CCL a commencé à mettre en œuvre une stratégie triennale pour l'industrie laitière pour développer les marchés, assouplir le système d'attribution du lait aux transformateurs et travailler à éliminer le surplus structurel de solides non gras. Ses principaux composants sont déjà en place. La classe 3(d) a été créée pour stimuler le marché de la restauration pour le fromage mozzarella au Canada. Un programme de déplacement de lait écrémé volontaire et flexible pour le yogourt était en place le 1er août 2012. Une allocation de croissance permanente d'un pour cent a été ajoutée au quota de lait de transformation à compter du 1er octobre 2012. Elle a été mise en œuvre au sein de la Mise en commun du lait de l'Ouest et fait l'objet de discussions parmi les provinces du P5.[1] Le lait est alloué à la production de yogourt et de fromages fins. La mise en commun de l'Ouest approvisionne maintenant la fabrication de ces deux produits sur demande, et la mise en commun de l'Est, discute d'un mécanisme qui lui permettra d'en faire autant.

En novembre 2012, j'ai comparu devant le Comité permanent des comptes publics pour rendre compte des mesures prises par la CCL pour donner suite à l'examen spécial effectué par le Bureau du vérificateur général en 2011. En juin 2013, le Comité permanent des comptes publics a déposé son rapport. La CCL a collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour examiner les recommandations contenues dans le rapport du Comité et le 16 octobre 2013, le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire a donné suite au rapport au nom du gouvernement du Canada.

Ce fut pour moi un honneur d'apprendre en mai 2013 que mon mandat comme président de la CCL avait été renouvelé pour deux ans à compter du 1er août 2013 et je demeure engagé à collaborer avec les intervenants de l'industrie pour trouver des façons innovantes de bâtir une industrie laitière forte et viable pour les années à venir. Le 1er août 2013, le mandat de Gilles Martin comme commissaire à la CCL a pris fin. Bien que M. Martin restera en poste à la CCL jusqu'à ce que son successeur entre en fonction, je souhaite prendre cette occasion pour le remercier de la perspective et des connaissances qu'il a contribué au conseil d'administration de la CCL. Il nous manquera.

En ce début d'année, je désire aussi remercier les intervenants de l'industrie, les gouvernements provinciaux, le bureau du ministre ainsi que nos collègues d'AAC et d'autres organisations du portefeuille de leur précieuse collaboration. Je remercie aussi les employés de la CCL qui gèrent nos opérations de façon efficace et équitable.

Au nom du conseil d'administration, je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'appuyer le travail de la CCL.

Randy Williamson

[1] Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard .

Message du chef de la direction

La Commission canadienne du lait (CCL) est un fier partenaire de l'industrie laitière canadienne, une industrie qui se distingue par son esprit de collaboration. En 2012, le secteur de la transformation laitière à lui seul a contribué 14,7 milliards $ et 24 500 emplois à l'économie canadienne[2].

[2] Transformation de produits laitiers et Emplois dans la transformation laitière, 2012. Site Web du Centre canadien d'information laitière.

Au cours de l'année laitière 2012-2013, les besoins canadiens ont augmenté de 1,74 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 191,13 millions de kg de matière grasse et ce, en raison d'une hausse de la demande intérieure. Pendant la même période, la production de lait de transformation est passée de 196,18 millions de kg de matière grasse à 198,85 millions de kg de matière grasse.

Cette année, des conditions favorables ont fait que la production a été exceptionnellement forte, et pour la première fois depuis bon nombre d'années, la CCL a exporté 2 438 tonnes de beurre. Parce que les prix mondiaux ont été élevés toute l'année, la CCL a aussi vendu d'importantes quantités de poudre de lait écrémé sur les marchés d'exportation tout en respectant ses engagements envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Bien que la CCL ait retiré davantage de solides non gras du marché cette année, elle a tout de même réussi à réduire ses stocks de poudre de lait écrémé (PLÉ) achetés en classe 4(m).[3] La CCL a terminé l'année avec des stocks de poudre de lait écrémé en classe 4(m) de 20 660 t contre 22 619 t l'an dernier. Durant l'année qui vient, la CCL va maintenir ses ventes de ce produit auprès de l'industrie de l'alimentation animale pour réduire davantage ses inventaires.

Le 1er avril 2013, la CCL a annoncé une légère hausse de 1,5 % des prix de soutien de la poudre de lait écrémé et du beurre. Ce changement découle de l'augmentation du coût des intrants, particulièrement le coût des aliments pour animaux, mais elle demeure sensiblement inférieure à l'inflation pour les produits alimentaires qui est de 2,4 %.

En 2013, le Comité canadien de gestion des approvisionnements (CCGAL) a créé la nouvelle classe de lait 3(d) pour le fromage mozzarella afin de permettre aux restaurants qui préparent et cuisent de la pizza sur place d'obtenir ce fromage à coût réduit. Le CCGAL a confié à la CCL la tâche d'administrer la nouvelle classe qui est entrée en vigueur le 1er juin 2013, et au 31 juillet 2013, 3 625 restaurateurs, 79 distributeurs et 14 transformateurs laitiers détenaient un permis ou avaient signé une entente pour participer à la classe 3(d).

Dans le même esprit, la CCL n'a ménagé aucun effort pour instaurer des changements qui assureront l'approvisionnement en lait des marchés en expansion. À compter du 1er août 2012, le CCGAL a approuvé la création d'une allocation de croissance permanente de 1 % qui s'ajoute au quota de lait de transformation et qui est accordée aux mises en commun qui se dotent d'un mécanisme permettant d'acheminer ce lait additionnel en priorité vers les transformateurs nouveaux ou existants qui produisent du yogourt et du fromage. Depuis, les provinces du P5 travaillent pour élaborer une nouvelle politique d'attribution du lait à l'échelle de la mise en commun pour assurer un approvisionnement suffisant aux marchés en croissance tels que ceux du yogourt et des fromages.

L'industrie n'ayant pas réussi à s'entendre sur les conditions de renouvellement du Programme d'innovation en matière de produits laitiers, la CCL a annoncé la création du nouveau Programme d'innovation laitière qui a vu le jour le 1er août 2013. Grâce à ce programme, du lait sera toujours disponible pour les transformateurs partout au pays qui souhaitent développer et commercialiser de nouveaux produits laitiers.

D'un point de vue financier, la CCL a connu une autre bonne année dans la gestion de ses opérations commerciales. En s'appuyant sur des pratiques d'achat conservatrices et prudentes, la CCL a pu dégager un surplus de 14,5 M$ qui sera distribué aux producteurs par l'intermédiaire des offices provinciaux de mise en marché. Dans l'ensemble, les bénéfices non répartis en fin d'exercice sont légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier.

[3] Surtout destinée à l'alimentation animale.

Tendances de l'industrie laitière

Grâce au système de gestion de l'offre, l'environnement de la CCL est plus stable que celui des industries laitières d'autres pays et que celui de certains autres secteurs agricoles au Canada. Ce système conserve le soutien des gouvernements du Canada et des provinces, et l'industrie est généralement perçue de façon favorable par le public. L'industrie laitière canadienne est très règlementée et très organisée. Au fil des ans, elle a développé d'excellents outils pour atténuer les risques tels que la mise en commun des marchés et des revenus, et des incitatifs à l'innovation tels que le Fonds d'investissement partagé. Il faut aussi noter que la plus grande partie de l'industrie, que ce soit à la ferme ou à l'usine, est rentable, et que les consommateurs profitent d'un approvisionnement continu de produits laitiers à des prix prévisibles.

Au sein de la mise en commun du P5, un nouveau groupe de travail sur l'attribution du lait a été formé pour négocier des améliorations touchant l'attribution du lait aux usines de transformation et pour formuler des propositions sur l'approvisionnement de la croissance et l'harmonisation des règles provinciales sur l'attribution du lait. Le P5 a convenu de règles communes sur la déclaration des transferts de crème entre transformateurs et d'un mécanisme pour stabiliser les fluctuations de prix aux producteurs. Dans la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO), les provinces ont adopté et mis en œuvre une politique harmonisée sur la réception du lait et elles poursuivent leurs consultations sur le transport du lait. La MCLO a mis en œuvre l'allocation de croissance permanente de 1 % et son propre programme de gestion de l'allocation de croissance. Dans les deux mises en commun, la tendance à l'harmonisation des politiques et à l'intégration des activités se poursuit. Les deux mises en commun travaillent ensemble pour combler l'écart entre les prix à la ferme et ont accepté d'adopter une base de référence commune pour modifier des prix.

La tendance vers l'harmonisation des normes de vérification de l'utilisation du lait des provinces reste forte. Une plus grande harmonisation uniformisera les règles du jeu tant pour les producteurs que pour les transformateurs. Pour officialiser la création du Comité consultatif national sur la vérification du lait (CCNAL) et promouvoir des pratiques exemplaires et uniformes visant la vérification de l'utilisation du lait en usine à l'échelle de tout le pays, les intervenants de l'industrie laitière et les vérificateurs provinciaux se sont réunis au printemps de 2013 pour discuter des révisions à apporter aux Normes de vérification de l'utilisation du lait, plus précisément en ce qui concerne les classes 4(a)1, 4(m) et la nouvelle classe 3(d). Les nouvelles classes et nouveaux programmes doivent être encadrés par des normes de vérification solides pour assurer une bonne reddition de comptes. La CCL agit comme coordonnateur et conseiller technique lors de ces discussions et négociations.

Sur la scène internationale, l'OMC poursuit les négociations, mais aucune percée importante n'a été réalisée dans le secteur agricole. D'autre part, le Canada a été formellement admis parmi les pays membres du Partenariat Transpacifique et les négociations entre le Canada et l'Union européenne se poursuivent. La CCL continue de suivre de près les négociations commerciales.

Les prix des produits laitiers ont repris de la vigueur sur le marché international. Les règles actuelles du commerce comportent néanmoins un risque pour le marché intérieur des produits laitiers. Les prix mondiaux des produits laitiers et les taux de change sont instables. Bien que le dollar canadien ait reculé depuis le début de 2013, le risque d'une brèche dans le mur tarifaire est permanent. En quantités assez importantes, ces importations pourraient perturber la gestion de l'offre de lait. La CCL surveille donc de près les fluctuations des marchés.

Tendances financières

Les taux d'intérêt ont légèrement augmenté en 2012-2013 et il est attendu que cette tendance se maintiendra. Puisque la CCL emprunte au Trésor et d'une ligne de crédit pour administrer des programmes au nom de l'industrie, une augmentation des taux d'intérêt accroîtrait ses coûts de transaction. Une hausse des frais d'intérêt n'aurait cependant aucune incidence sur les résultats financiers de la CCL puisque ces frais sont pris en charge par les producteurs laitiers ou le marché.

En vertu du budget fédéral 2012, les crédits parlementaires reçus par la CCL doivent être réduits de 10 % sur trois exercices financiers. La CCL a pris des mesures pour absorber cette réduction budgétaire avant le 1er avril 2014.

Tendances dans le milieu de travail

En raison du petit nombre de candidats disponibles, il est difficile de recruter des employés qui possèdent les connaissances spécialisées requises dans les domaines de l'économie agricole et de l'industrie laitière. Il est donc important d'attirer et de conserver ces employés. La CCL sait qu'elle fait face à une vive concurrence de la part des autres ministères et du secteur privé quand vient le temps de remplacer des employés qui partent ou prennent leur retraite. Pour mieux composer avec une main-d'œuvre réduite tout en répondant aux attentes plus élevées des intervenants, la CCL continuera de mettre en place son plan de relève, et d'automatiser et de simplifier ses processus de manière à augmenter son efficacité. En 2012-2013, la CCL a aussi entrepris une réorganisation de ses effectifs pour en améliorer l'efficacité. Ces paramètres, de même que le réaménagement des effectifs prévu par le budget fédéral 2012, guideront la CCL dans la gestion et la planification de ses ressources humaines, de ses activités et de ses objectifs au cours de l'année laitière 2013-2014.

Jacques Laforge

La Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière. La CCL est une agence du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui regroupe aussi l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne des grains, Financement agricole Canada, le Conseil des produits agricoles du Canada et la Commission de révision agricole du Canada.

Aperçu de la CCL

Créée en 1966
60 employés (au 31 juillet 2013)
Siège : Ottawa
Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca
Budget de l'année laitière 2012-2013 : 7,99 M$
Année laitière : 1er août au 31 juillet

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les coûts liés aux activités de marketing, sont payés par les producteurs laitiers et le marché. La CCL emprunte aussi de l'argent au Trésor et d'une ligne de crédit pour financer les programmes qu'elle administre au nom de l'industrie laitière.

Depuis les débuts de la gestion de l'offre dans le secteur laitier, la CCL est responsable de deux des trois piliers du système : les prix de soutien[4] et le quota de lait de transformation. Une fois par année, la CCL établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé à l'issue de consultations avec les intervenants de l'industrie. Ces prix servent de référence aux offices provinciaux de mise en marché du lait pour établir les prix du lait de transformation dans chaque province. Grâce à ses nombreux rôles et à sa fonction centrale de facilitateur dans l'industrie laitière, la CCL veille à ce que les producteurs de lait canadiens reçoivent du marché des revenus suffisants pour atteindre un niveau de vie raisonnable et investir dans leur entreprise.

De plus, la CCL surveille la production et la demande nationales et recommande les ajustements requis à la cible nationale de production de lait de transformation. Elle veille aussi à ce que la production de lait du pays corresponde à la demande des consommateurs canadiens. Il est important d'éviter toute pénurie de produits laitiers et tout aussi important d'éviter les surplus de production en raison des coûts élevés associés à leur manutention, leur entreposage et leur mise en marché.

La Commission s'acquitte de son mandat en collaborant avec les gouvernements provinciaux et les intervenants de l'industrie tels que les producteurs laitiers, les transformateurs, les transformateurs secondaires et les consommateurs. Elle aide l'industrie laitière à élaborer et à mettre en œuvre des programmes importants. Au nom de l'industrie laitière, la CCL administre le Programme de permis des classes spéciales de lait[5], le Programme d'innovation en matière de produits laitiers, le Programme de marketing du lait, de même que les ententes de mise en commun.

La CCL préside le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).[6] À ce titre, elle informe le comité des sujets d'intérêt et des questions à résoudre et, au besoin, elle propose diverses solutions, alternatives ou recommandations pouvant contribuer à une commercialisation plus ordonnée et efficace en vue d'éviter les pénuries ou les surplus de lait. Elle joue un rôle semblable auprès de la Mise en commun de l'Est (le P5) et de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO).[7]

Mission

Dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

La Commission canadienne du lait accomplit sa mission en administrant certains volets du système de gestion des approvisionnements et en offrant leadership et conseils aux intervenants de l'industrie laitière.

Valeurs

Intégrité, leadership, respect et dignité, et professionnalisme.

[4] Les prix de soutien sont les prix auxquels la CCL achète ou vend du beurre ou de la poudre de lait écrémé dans le cadre de ses programmes intérieurs de saisonnalité.

[5] Les programmes administrés par la CCL sont décrits au chapitre *Activités et programmes*.

[6] Le CCGAL est le principal organisme décisionnel de l'industrie laitière.

[7] On trouve des renseignements détaillés sur ces mises en commun aux pages 21-22.

Structure

Les employés de la CCL travaillent au sein de l'une des trois divisions représentées dans la figure ci-contre. Chaque division relève d'un directeur principal ou d'un directeur. Toutes les deux ou trois semaines, le chef de la direction et les dirigeants des divisions se rencontrent (Équipe de la haute direction) pour discuter du fonctionnement quotidien de la CCL et prendre les décisions qui s'imposent.

L'industrie laitière canadienne

Recettes monétaires agricoles

L'industrie laitière a contribué de façon importante à l'économie canadienne en 2012, se classant deuxième après les viandes et devant les oléagineuses, par la valeur de ses livraisons manufacturières, et dégageant des recettes monétaires agricoles de 5,92 milliards $.

Nombre de fermes et production par ferme

En 2013, on dénombrait 12 529 fermes laitières au Canada. Bien que le nombre de fermes laitières ait diminué au Canada, les exploitations laitières se sont agrandies et sont devenues plus efficaces. Au 1er janvier 2013, la ferme laitière moyenne comptait 77 vaches et au courant de l'année laitière 2012-2013, la production par ferme atteignait 25 182 kg de matière grasse, une hausse de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Selon les données officielles pour 2012, la production annuelle d'une vache laitière canadienne s'élève à 9 780 kg de lait.

Structure de la Commission canadienne du lait

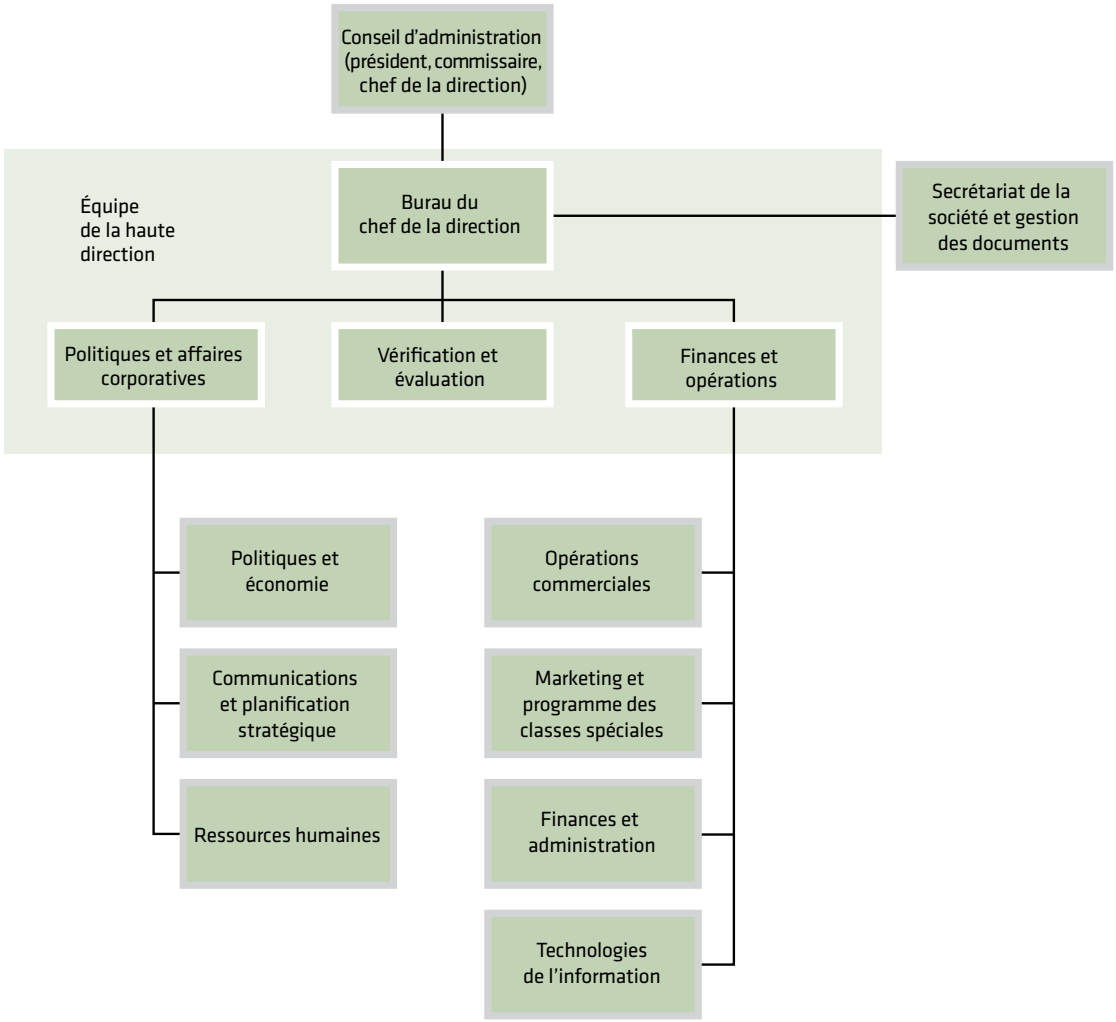

Au début de l'année laitière 2012-2013, 82 % des fermes laitières se trouvaient au Québec et en Ontario, 13 % dans les provinces de l'Ouest, et 5 % dans les provinces de l'Atlantique.

Transformation du lait

Au cours de l'année civile 2012, quelque 480 usines de transformation laitière (dont 280 usines enregistrées auprès des autorités fédérales) ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 14,7 milliards de dollars, soit 15,1 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. Le secteur de la transformation laitière emploie environ 24 500 personnes.

Marchés du lait

Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

- le marché du lait de consommation, qui comprend les crèmes et laits aromatisés et
- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Au cours de l'année laitière 2012-2013, le marché du lait de consommation représentait environ 37 % des livraisons totales par les producteurs, soit 116,66 millions de kg de matière grasse.[8] Le marché du lait de transformation représentait l'autre 63 % des livraisons totales par les producteurs, soit 198,85 millions de kg de matière grasse.

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication de produits laitiers. Le lait vendu aux transformateurs est classé selon le Système harmonisé de classification qui est basé sur son utilisation finale.[9] Le prix payé par les transformateurs varie selon la classe de lait. Le tableau suivant illustre l'utilisation par classe du lait produit au Canada en 2012-2013.

Utilisation par classe de lait

Classe	Millions de kg de m.g	%
1	92,86*	29,51
2	25,23	8,02
3	110,53	35,13
4(a) et 4(a)1	50,71	16,11
4(b), 4(c), 4(d), 4(m)	3,92	1,25
5(a), 5(b) et 5(c)	27,47	8,73
5(d)	3,92	1,25
TOTAL	**314,64****	**100,0**

* Ce total n'est pas comparable aux livraisons des producteurs en raison de l'écrémage.

** Ce total n'est pas comparable aux données à la p. 67 (dans Tableaux et données) parce qu'il ne tient pas compte du lait donné aux banques alimentaires et vendu aux foires, ni des pertes.

[8] Au Canada, les quotas et la production de lait sont exprimés en kg de matière grasse.

[9] Système harmonisé de classification du lait (http://www.cdc-ccl.gc.ca/CDC/index-fra.php?id=3811)

Gouvernance

La CCL est encadrée par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Elle est aussi encadrée par les règlements suivants :

- Règlement sur la commercialisation des produits laitiers
- Règlement sur l'exportation du fromage cheddar fort vers la CEE

La CCL se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CCL est composé du président, du commissaire et du chef de la direction. Les membres du conseil d'administration de la CCL sont nommés par le gouverneur en conseil et les trois postes sont à temps partiel. Le conseil d'administration se réunit toutes les quatre à six semaines.

Les membres du conseil d'administration comptent de nombreuses années d'expérience au sein de l'industrie laitière et ensemble, ils offrent une approche équilibrée face aux objectifs des intervenants de l'industrie.

Commissaires

Président (reconduit le 1er août 2013 pour un mandat de deux ans)

Randy Williamson

M. Williamson possède un diplôme en marketing de l'Université de Western Ontario et un diplôme en ventes et marketing de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a œuvré pendant plus de 30 ans dans le secteur de la transformation laitière. Sa carrière, qui a débuté en 1974 chez *Fraser Valley Milk Producers*, s'est poursuivie en 1986 chez *Dairyland Foods* puis en 1992 chez *Dairyworld Foods* pour se terminer chez Saputo où il a travaillé de 2001 jusqu'à sa retraite en 2006.

M. Williamson a siégé à de nombreux conseils d'administration notamment en tant que directeur du Conseil national de l'industrie laitière (1990-2006), directeur du *Nova Scotia Dairy Council* (1998-2005) et président du *British Columbia Dairy Council* (1994-1996).

Commissaire (Le mandat de M. Martin a pris fin le 1er août 2013, mais il demeurera en poste jusqu'à ce que son successeur ait été désigné.)

Gilles Martin

M. Martin détient un diplôme d'études postsecondaires de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. Il œuvre dans le secteur de la production laitière depuis 1977 et exploite une ferme laitière à Rivière-Ouelle au Québec.

Depuis plus de 20 ans, M. Martin est un membre respecté de l'Union des producteurs agricoles, où il a occupé, entre autres, le poste de président de son syndicat régional d'agriculteurs, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud. Il était également membre du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de lait de la Côte-du-Sud. Il est présentement président et membre fondateur du Centre de développement bioalimentaire du Québec, un centre de recherche agroalimentaire.

Gilles Martin, commissaire; **Randy Williamson**, président; **Jacques Laforge**, chef de la direction

Chef de la direction (nommé le 7 février 2012 pour un mandat de trois ans)

Jacques Laforge

M. Laforge est bien connu pour son leadership en agriculture tant sur la scène nationale que dans sa province natale, le Nouveau-Brunswick, où lui et son épouse exploitent une ferme mixte de 1 000 acres. Tout au long de sa carrière, il s'est montré dévoué envers la communauté des agriculteurs. Il a siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick pendant 10 ans avant d'en assumer la présidence de 1995 à 2000. De 1997 à 2000, il a aussi présidé l'Institut laitier et fourrager de l'Atlantique, une organisation qui fournit aux producteurs laitiers et aux fabricants un lieu où réaliser des essais en élevage. Membre du conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada à compter des années 1980, il a accédé au conseil de direction en 1999, puis a occupé le rôle de président de 2004 à 2011.

Directeurs

Directeur, Vérification et évaluation

Robert Hansis, CGA, MBA, CFE

M. Hansis détient un B. Sc. en administration des affaires de l'Université Northeastern et un MBA de l'Université Concordia. Il porte le titre de comptable général accrédité et celui d'examinateur agréé en matière de fraudes. Il est directeur de la vérification à la Commission canadienne du lait depuis 1991 et responsable de l'évaluation des programmes depuis 2009. Il veille à la mise à jour des *Normes de vérification de l'utilisation du lait*, le manuel national de vérification utilisé par tous les vérificateurs d'usines. M. Hansis a été gestionnaire des vérifications pour une entreprise internationale de produits forestiers et d'emballage affichant des ventes de 2 milliards $ par année où il dirigeait les activités de vérification au quotidien.

Directeur principal, Finances et opérations

Gaëtan Paquette

M. Paquette détient un B. Sc. en sciences laitières de l'Université de Guelph et une maîtrise en science alimentaire de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a débuté sa carrière comme agrologue au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires

Gilles Froment, Directeur principal, Politiques et affaires corporatives; **Robert Hansis**, Directeur, Vérification et évaluation; **Gaëtan Paquette**, Directeur principal, Finances et opérations

rurales de l'Ontario pour ensuite être embauché par Agriculture et Agroalimentaire Canada en recherche et en inspection, puis par la CCL en 1987 à titre de directeur adjoint des opérations commerciales.

M. Paquette est directeur principal, Finances et opérations à la CCL depuis 2002. Il a aidé l'industrie à s'adapter à certains changements tels que l'entrée en vigueur de l'Entente de l'OMC sur l'agriculture en 1994, les nouvelles règles qui régissent l'exportation et le défi constant du retrait du surplus structurel. M. Paquette est responsable de plusieurs programmes importants comme le Programme de permis des classes spéciales de lait, le Programme de marketing du lait, les Programmes intérieurs de saisonnalité, le Programme de retrait des surplus et le Programme d'innovation en matière de produits laitiers. Les finances, l'administration et la fonction TI de la CCL sont aussi sous sa responsabilité. Durant les 20 dernières années, M. Paquette a été président et membre de divers comités de la Fédération internationale de laiterie (FIL).

Directeur principal, Politiques et affaires corporatives

Gilles Froment

M. Froment est économiste et agrologue et détient un B. Sc. (économie) de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en économie agricole de l'Université McGill. Après avoir acquis une certaine expérience auprès d'AAC à Montréal et à titre d'analyste des marchés pour l'Office canadien de commercialisation du dindon, M. Froment s'est joint à la Commission canadienne du lait en 1997 en tant qu'analyste des politiques et des programmes.

Depuis 2002, il occupe le poste de directeur principal, Politiques et affaires corporatives, une division qui comprend les politiques et l'économie, les communications et la planification stratégique, et les ressources humaines. Outre ses fonctions habituelles, il joue aussi le rôle de secrétaire auprès du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et de conseiller auprès de l'Organisme de supervision du P5 et du Comité de coordination de la mise en commun du lait de l'Ouest. Il préside aussi divers comités techniques. Depuis sept ans, M. Froment est le délégué canadien auprès du Comité permanent sur les politiques et l'économie laitière de la FIL et en mars 2012, il a été nommé vice-président de ce comité. Il est présentement vice-président du comité national de FIL-IDF Canada après avoir agi durant quatre ans à titre de président.

Comité du conseil d'administration

Comité de vérification

Le Comité de vérification veille à ce que la CCL rende compte de ses activités conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) en examinant et en approuvant le plan de vérification et en demandant aux auditeurs externes leurs avis sur les principes comptables et les rapports financiers de la société. Le Comité s'est réuni chaque trimestre pour revoir les états financiers et recevoir les rapports internes de vérification et d'évaluation des programmes.

Membres

Commissaire (président)

Président

Chef de la direction

Dans le cadre de son administration générale en 2012-2013, le conseil d'administration a approuvé le plan d'entreprise de la CCL qui couvre la période allant de 2013-2014 à 2017-2018. Le plan d'entreprise expose les orientations principales de la société de même que ses prévisions budgétaires et son plan d'emprunt. Il a été approuvé par le Conseil du Trésor le 30 mai 2013. À l'automne de 2012, le conseil d'administration a aussi approuvé le rapport annuel et les états financiers de la CCL pour l'année laitière 2011-2012.

La CCL a mis à jour son profil des risques de l'entreprise en février 2013. Le profil définit chaque risque, décrit les mesures mises en place pour gérer les risques et le groupe responsable de la mise en œuvre des stratégies, et l'on en tient compte dans le cadre de l'analyse environnementale de la séance de planification stratégique.

Dans le cadre de son plan annuel de vérification et d'évaluation, la CCL a complété une évaluation de la classe 4(a)1. Plusieurs recommandations ont été adressées à la haute direction. Conformément à son plan de vérification interne, la CCL a aussi conclu la vérification des services juridiques offerts suivant un protocole d'entente avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et la grappe de recherche laitière. Les

recommandations issues de chaque projet de vérification ont été approuvées par le Comité de vérification en 2012-2013.

En outre, la CCL a pris les mesures suivantes pour veiller au respect des bonnes pratiques de gouvernance. Elle a tenu sa sixième assemblée annuelle publique à Ottawa en janvier. Cette assemblée est ouverte au public, mais en général, quelque 50 représentants de l'industrie laitière y assistent. Elle donne l'occasion à la CCL de faire rapport de ses états financiers et de ses objectifs stratégiques pendant la dernière année laitière et l'année courante, et de répondre aux questions des participants.

Suivant l'introduction de son nouveau code d'éthique l'an dernier, la CCL a invité tous ses employés à soumettre un formulaire de déclaration de conflits d'intérêts. Le chef de la direction a examiné les éventuels conflits d'intérêts.

De plus, le président de la CCL, Randy Williamson, a témoigné au nom de la CCL devant le Comité permanent des comptes publics le 29 novembre 2012 et a répondu aux questions sur les suivis donnés par la CCL aux recommandations de l'examen spécial du Bureau du Vérificateur général présentées en 2011.

Comités de gestion

Équipe de la haute direction

L'Équipe de la haute direction se réunit toutes les trois semaines pour discuter des activités courantes de la Commission canadienne du lait et les gérer. Elle s'occupe des dossiers urgents, discute des initiatives gouvernementales, désigne les dossiers à soumettre au conseil d'administration, crée des comités internes temporaires ou permanents pour traiter d'enjeux spécifiques et désigne les champions qui appuient diverses initiatives à la CCL.

Membres

Chef de la direction (président)

Directeur, Vérification et évaluation

Directeur principal, Finances et opérations

Directeur principal, Politiques et affaires corporatives

Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes

Le mandat du Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes est d'élaborer des plans de vérification interne et d'évaluation des programmes pour examiner les systèmes, les programmes, les politiques et les pratiques de la CCL. Le comité doit aussi contrôler l'état d'avancement des vérifications internes et des évaluations de programme par rapport aux plans qui ont été approuvés et aux plans d'action de la direction qui en résultent. Il se réunit au moins trois fois l'an et à la demande du président du comité (le chef de la direction).

Membres

Chef de la direction (président)

Directeur principal, Politiques et affaires corporatives

Directeur principal, Finances et opérations

Directeur, Vérification et évaluation

Gestionnaire, Rapports financiers, comptabilité et trésorerie

Comité consultatif sur les ressources humaines

Le mandat du Comité consultatif sur les ressources humaines est de conseiller l'Équipe de la haute direction sur les priorités en matière de ressources humaines et les initiatives émanant de l'équipe des RH. Il se réunit trois fois l'an et à la demande du président.

Membres

Directeur principal, Politiques et affaires corporatives (président)

Conseillère en ressources humaines (secrétaire)

Un représentant de chaque section

Comité consultatif sur les technologies de l'information

Ce comité a été mis sur pied au cours de la dernière année laitière pour aider à établir les priorités en matière de technologies de l'information à la CCL. Il a créé une grille d'évaluation pour attribuer un ordre de priorité aux projets. Une fois qu'une première liste de priorités aura été établie, le comité se réunira deux fois par année ou au besoin pour revoir les priorités.

Membres

- Chef, Communications et planification stratégique (présidente)
- Directeur principal, Politiques et affaires corporatives
- Chef, Technologies de l'information
- Chef, Programmes de marketing
- Chef, Politiques et économie
- Gestionnaire, Mises en commun et administration
- Gestionnaire, Vérifications de programmes

Comité sur la sécurité

Le Comité sur la sécurité a deux mandats. Le premier consiste à remplir les obligations de la CCL en matière de santé et de sécurité au travail telles que définies par le Code canadien du travail et les règlements connexes. Le second est d'aider l'Équipe de la haute direction et l'agent de la sécurité de la CCL à satisfaire aux exigences du gouvernement du Canada sur la protection des employés, de l'information et des biens. Ce comité se réunit toutes les cinq semaines.

Membres

- Un représentant de la direction et un représentant des employés qui est l'agent de sécurité de la CCL (coprésidents)
- Trois représentants de la direction désignés par le chef de la direction
- Trois représentants des employés

Changements organisationnels

Sous l'initiative du nouveau chef de la direction, l'organisation de la CCL subit des changements qui ont pour but d'améliorer sa gouvernance et son efficacité. En décembre 2012, Gilles Froment, directeur principal, Politiques et affaires corporatives, a pris en charge des fonctions élargies. Le 1er août 2013, la division Finances et opérations sera rebaptisée Opérations commerciales et marketing et sera dirigée par Gaëtan Paquette. La gestionnaire actuelle des mises en commun et de l'administration, Chantal Laframboise, occupera le nouveau poste de directrice, Finances et administration, et se rapportera directement au chef de la direction. Le service Technologies de l'information se joindra à la division Politiques et affaires corporatives. Aussi à compter du 1er août 2013, la secrétaire exécutive et la gestionnaire des Ressources humaines se rapporteront au chef de la direction. Le 2 juillet 2013, Robert Hansis, directeur, Vérification et évaluation, a annoncé qu'il prenait sa retraite. Au terme d'un concours, Hossein Behzadi a été choisi pour lui succéder comme directeur à compter du 1er août 2013. M. Hansis sera disponible jusqu'en novembre 2013 pour faciliter le processus de succession.

Activités et programmes

La Commission canadienne du lait (CCL) surveille la demande et ajuste l'approvisionnement en lait, assure un revenu équitable aux producteurs et encourage le développement du marché. Au nom de l'industrie, elle administre plusieurs programmes clés touchant l'approvisionnement et la croissance du marché.

Approvisionnement en lait

Présidence du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)

Le CCGAL est l'organisme national clé pour l'élaboration des politiques et les discussions concernant la production et la transformation laitières. Il comprend des représentants des producteurs et des gouvernements de toutes les provinces ainsi que des représentants sans droit de vote des organisations nationales de consommateurs, de transformateurs et de producteurs. En sa qualité de président du CCGAL, la CCL offre leadership, conseils et analyses à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants et les gouvernements provinciaux et nationaux.

En 2012-2013, le CCGAL a poursuivi les changements qui ont pour but d'assouplir l'approvisionnement en lait, de stimuler la demande et de réduire le surplus structurel. En réponse à une recommandation du Comité de négociation du P10, il a instauré une allocation de croissance permanente de 1 % assortie d'une condition sur la mise en œuvre d'un mécanisme pour approvisionner les classes 2(a) et 3(a) sur demande, pour veiller à ce que les marchés en croissance du yogourt et du fromage soient approvisionnés. L'allocation de croissance était en place dans la Mise en commun de l'Ouest le 1er août 2012, et les provinces du P5 travaillent pour élaborer une nouvelle politique d'attribution du lait à l'échelle de la mise en commun pour assurer un approvisionnement suffisant aux marchés en croissance tels que ceux du yogourt et des fromages fins. Le CCGAL a aussi approuvé un programme qui, depuis le 1er août 2012, permet de rediriger le lait écrémé liquide de la production de poudre de lait écrémé à la production de yogourt, et en 2013, il a accepté de mettre en commun les revenus et les coûts associés à cette initiative.

Le CCGAL a encouragé l'utilisation de poudre de lait écrémé (PLÉ) par les transformateurs secondaires en la rendant admissible à la classe spéciale 5(b) à compter du 1er août 2012. En octobre 2012, le CCGAL a prolongé l'admissibilité des produits de crème glacée de fantaisie à la classe 5(c) pour une période de deux ans débutant le 1er janvier 2013. En janvier 2013, il a modifié l'admissibilité des produits de concentré protéique de lait (CPL) en classe 4(m) pour inclure le fromage feta.

Après l'annonce faite conjointement par le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire, les Producteurs laitiers du Canada et l'Association canadienne des restaurants et services alimentaires, la CCL a lancé la nouvelle classe 3(d) le 1er juin 2013. Cette nouvelle classe de lait a pour but d'offrir du lait à prix réduit pour la fabrication de fromage mozzarella destiné aux restaurants qui en garnissent des pizzas préparées et cuites sur place. Au 31 juillet 2013, 3 625 restaurants, 79 distributeurs et 14 transformateurs laitiers bénéficiaient de la nouvelle classe de lait 3(d).

Établissement et ajustement des quotas

La CCL effectue un contrôle mensuel des besoins canadiens[10] (la demande) et de la production de lait de transformation (l'offre). Ainsi, elle peut ajuster le quota de mise en marché (QMM) tous les deux mois afin de tenir compte des changements anticipés de la demande intérieure en produits laitiers et des exportations prévues. Le QMM est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur. Tout surplus est géré en ajustant le QMM, en entreposant les surplus aux frais des producteurs ou en l'exportant conformément aux engagements commerciaux du Canada.

Au cours de l'année laitière 2012-2013, les besoins canadiens ont augmenté de 1,74 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 191,13 millions de kg de matière grasse et ce, en raison d'une hausse de la demande intérieure. Pendant la même période, la production de lait de transformation est passée de 196,18 millions de kg de matière grasse à 198,85 millions de kg de matière grasse. Dans les provinces de l'Ouest, la production de lait de transformation a diminué de 2,4 % pendant l'année tandis que dans les provinces de l'Est, elle a augmenté de 2,3 %. Cette différence découle avant tout des périodes de production de pointe. Les provinces de l'Ouest ont connu une

[10] La quantité de matière grasse requise pour répondre aux besoins intérieurs et pour les exportations prévues de produits laitiers.

pointe de production qui commence maintenant à s'atténuer tandis que la pointe de production est survenue plus tard dans les provinces de l'Est.

Programmes intérieurs de saisonnalité

Les Programmes intérieurs de saisonnalité aident l'industrie à composer avec les fluctuations saisonnières de la demande de produits laitiers. L'industrie a chargé la Commission canadienne du lait d'administrer ces programmes en collaboration avec le secteur privé. En général, la CCL achète et entrepose les produits laitiers quand la consommation diminue, puis les revend aux transformateurs quand la consommation augmente. Avec l'exception du beurre et de l'huile de beurre importés, ces produits se transigent aux prix de soutien.

Importations

Aux termes de l'accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994, le Canada a établi des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'appui de l'industrie et depuis 1995, la CCL reçoit le beurre importé en vertu de licences fédérales et l'achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le contingent tarifaire de beurre est établi à 3 274 tonnes. Environ les deux tiers de ce contingent (2 000 tonnes) ont été attribués à la Nouvelle-Zélande.

Sommaire des transactions des Programmes intérieurs de saisonnalité

	Stocks d'ouverture	Achats	Ventes	Stocks de clôture
	Tonnes (000)			
Beurre	16,8	27,6	27,4	17,0
Poudre de lait écrémé	1,4	1,9	2,0	1,3

Ces données comprennent le beurre et l'huile de beurre importés.

Programme de retrait des surplus

La CCL administre le Programme de retrait des surplus au nom de l'industrie. Le CCGAL guide la CCL en ce qui a trait à la gestion de ce programme. Il est conçu pour retirer le lait excédentaire du marché intérieur dans les régions appropriées et en temps opportun. Dans le cadre de ce programme, la CCL achète les surplus de beurre et de solides du lait écrémé. Si, exceptionnellement, il y a un surplus de matière grasse, la CCL peut le vendre sur les marchés d'exportation. La CCL achète aussi le surplus de solides de lait écrémé et le vend sur les marchés d'exportation ou les marchés intérieurs spéciaux tels que le marché des aliments pour animaux. Toutes ces exportations doivent respecter les engagements du Canada en matière de subventions à l'exportation. Ces marchés procurent aux producteurs des revenus inférieurs aux revenus associés aux classes desservant le marché intérieur. Les revenus de ces marchés sont partagés par l'ensemble des producteurs canadiens en vertu de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait.

En 2012-2013, l'équivalent de 85 300 tonnes de poudre de lait écrémé a été retiré du marché. Cette quantité se répartit comme suit.

Produit	Marché	Tonnes (000)
Achats de poudre de lait écrémé de la CCL	Exportations	15,2
Achats de poudre de lait écrémé de la CCL	Aliments pour animaux	20,2
Ventes de poudre de lait écrémé des transformateurs	Aliments pour animaux	22,2
Autre poudre de lait écrémé et concentré protéique de lait	Utilisation au pays	7,3
Mélanges laitiers	Exportations	9,2
Concentré protéique de lait	Exportations	6,5
Autres produits	Exportations	4,7
TOTAL		**85,3**

Revenus des producteurs

Établissement des prix

Chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés par la CCL lors de l'achat et de la vente de ces produits laitiers. Les prix de soutien servent aussi de référence aux offices provinciaux de mise en marché du lait lorsqu'ils établissent les prix payés pour le lait par les transformateurs.

L'établissement des prix prend en compte deux éléments du mandat de la CCL, soit permettre aux producteurs efficaces d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et assurer aux consommateurs canadiens un approvisionnement suffisant de produits laitiers de qualité. Chaque année, avant d'établir les prix de soutien, la CCL consulte les intervenants de l'industrie laitière et étudie avec soin leurs points de vue. Les commissaires examinent aussi les résultats de l'étude annuelle du coût de production d'un hectolitre de lait au Canada qui est réalisée chaque année par la CCL et ses partenaires.

Le 14 février 2013, la CCL a annoncé qu'à compter du 1er avril 2013, le prix de soutien du beurre passerait de 7,2810 $ à 7,3379 $ le kg tandis que le prix de soutien de la poudre de lait écrémé passerait de 6,3673 $ à 6,4170 $ le kg. Le président de la CCL, Randy Williamson, a expliqué que cette hausse reflète la hausse du coût des intrants à la ferme, en particulier le coût des aliments pour animaux, mais qu'elle demeure sensiblement inférieure au taux d'inflation de 2,4 % qui touche les produits alimentaires. Cette année, la CCL a retardé sa décision sur les prix de soutien pour poursuivre ses consultations auprès des intervenants en raison des nombreux changements en cours dans l'industrie.

Les provinces établissent le prix que paient les transformateurs pour le lait de consommation. De février 2010 au 1er août 2011, toutes les provinces ont utilisé la même formule pour établir le prix du lait de consommation. Cette formule a été modifiée en 2011-2012 et restera en place jusqu'au 1er février 2015. Elle a entraîné une hausse du prix du lait de consommation de 0,892 % au 1er février 2013 par rapport au 1er février 2012.

Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs

Pour les producteurs laitiers, les ententes de mise en commun constituent un bon moyen d'atténuer les risques financiers associés à l'évolution du marché intérieur. En tant que facilitateur national, la Commission canadienne du lait administre au nom de l'industrie laitière les trois ententes fédérales-provinciales qui encadrent le partage des revenus et des marchés parmi les producteurs laitiers canadiens.

Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Programme de permis des classes spéciales de lait établi en 1995, le lait de transformation destiné à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Grâce à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait, les producteurs laitiers des dix provinces partagent les recettes du lait vendu aux transformateurs dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales.

Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada

Cette entente permet la mise en commun parmi les producteurs de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (le P5) des revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation), des marchés et de l'écrémage[11]. La CCL préside l'Organisme de supervision de l'entente, administre l'entente de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et fournit un soutien technique et un service de secrétariat à la mise en commun.

La CCL aide aussi les offices de mise en marché de P5 et les divers groupes de travail à harmoniser leurs politiques. Suivant la décision du CCGAL de créer une allocation de croissance permanente, le Groupe de

[11] Excès de matière grasse provenant du marché du lait de consommation.

travail du P5 sur l'attribution du lait a été mis sur pied pour négocier des améliorations visant l'attribution du lait aux usines du P5. Ce groupe de travail a créé un mécanisme d'attribution de l'allocation de croissance de 1 % et formule des propositions sur l'attribution de cette allocation, sur l'approvisionnement sur demande de la croissance dans les marchés du yogourt et des fromages fins et sur l'harmonisation des règles d'attribution provinciales. L'attribution du lait demeure une priorité importante au sein du P5.

Le P5 continue de collaborer avec la MCLO pour réduire l'écart des prix du lait à la ferme entre les deux mises en commun. Le P5 a renouvelé pour trois ans la formule courante pour établir le prix du lait de consommation et a aussi accepté de réduire l'écart de prix entre les composants et de partager avec la MCLO une base commune pour les changements de prix.

Le P5 a accepté des règles communes visant la déclaration des transferts de crème intraprovinciaux et interprovinciaux entre transformateurs. De plus, de nouvelles règles ont été adoptées pour simplifier davantage le processus de mise en commun des dépenses associées aux initiatives d'harmonisation. L'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont aussi accepté un mécanisme pour stabiliser les fluctuations des prix et des revenus des producteurs que les autres provinces du P5 auront la possibilité d'adopter.

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En 1997, les quatre provinces de l'Ouest (le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont mis en œuvre un système de mise en commun qui prévoit le partage des marchés et des revenus de toutes les classes de lait. La CCL préside le Comité de coordination de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO), administre l'entente de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et procure un appui technique et un service de secrétariat à la mise en commun.

La tendance à l'harmonisation des politiques et à l'intégration des activités provinciales, amorcée voilà quatre ans, se maintient. Au cours de la dernière année, les provinces de la MCLO ont adopté et mis en œuvre une politique harmonisée sur la réception du lait. La prochaine initiative d'harmonisation vise le transport du lait et en est actuellement à l'étape des consultations.

La MCLO a mis en œuvre l'allocation de croissance permanente de 1 % et son propre programme de gestion de l'allocation de croissance. Elle a aussi examiné et actualisé ses initiatives visant les classes 1(c)/4(c) pour offrir aux transformateurs de la MCLO des débouchés semblables à ceux qui existent dans le P5. Enfin, à compter du 1er août 2013, les laits frappés vendus au détail seront considérés un produit de la classe 2 ce qui achève le processus d'harmonisation du système de classification du lait à travers le pays.

La MCLO reste engagée à réduire l'écart des prix du lait à la ferme entre les deux mises en commun. Au printemps 2013, elle a appliqué le deuxième de trois ajustements de prix, et le dernier ajustement sera fait au printemps 2014.

La MCLO poursuit aussi ses efforts pour promouvoir l'innovation et le développement de créneaux de marchés à l'intérieur de la mise en commun. Son champion de l'innovation continue d'étudier les créneaux de marchés en vue de formuler une stratégie d'innovation pour la mise en commun.

Mises en commun en 2012-2013 : quelques chiffres

	Production de lait de consommation (millions de kg de m.g.)	Production de lait de transformation (millions de kg de m.g.)	Prix pondéré au producteur* ($/hl)
P5	79,54	160,81	75,44
MCLO	35,71	37,66	78,74

* Les prix sont calculés sur la base de 3,6 kg de matière grasse par hl, en utilisant les plus récentes normes de composition du lait.

Audits externes

Les vérifications externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait. L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi les participants au programme. De plus, la CCL effectue des vérifications du Programme d'importation aux fins de réexportation auprès de ces mêmes entreprises si elles participent aussi à ce programme administré par Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. Au courant de l'année laitière 2012-2013, 74 entreprises, y compris des titulaires de permis 4(m), ont fait l'objet d'une vérification contre 63 entreprises l'année antérieure. Les sommes réclamées à l'issue des vérifications ont totalisé 415 376 $. Les vérificateurs ont pu réaliser un plus grand nombre de vérifications ces dernières années, car dans les cas d'entreprises présentant un faible risque, les vérifications ont eu lieu sans que les vérificateurs se déplacent.

La CCL a aussi effectué des vérifications de l'utilisation du lait en usine au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan contre recouvrement des frais. Ses contrats avec la Nouvelle-Écosse, l'Î.-P.-É. et la Saskatchewan ont été renouvelés pour deux ans. Cependant ses contrats avec Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick arriveront à échéance avec la fin des travaux de vérification visant l'année laitière terminée le 31 juillet 2013, et ils devront être renégociés.

Normes nationales de vérification de l'utilisation du lait et harmonisation des pratiques

Pour rendre compte du progrès des travaux entourant l'harmonisation des pratiques de vérification comme l'exige une décision rendue par le CCGAL en 2006, la CCL a tenu une réunion à Ottawa le 25 avril 2013 pour officialiser la création du Comité consultatif national sur la vérification du lait. Ce comité réunit les vérificateurs de la CCL, les vérificateurs provinciaux, les représentants des offices provinciaux et les représentants du secteur de la transformation laitière. Il a discuté de l'interprétation et de l'application des Normes de vérification de l'utilisation du lait, a revu les pratiques de vérification des provinces et a discuté de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives qui ont des répercussions sur la vérification. Ce comité s'est réuni une deuxième fois le 11 juin, et 35 personnes au total ont participé aux deux réunions.

Développement des marchés

En 2012-2013, la CCL a participé à la soirée du *Canadian Institute of Food Technologists Suppliers* à Toronto, au salon de l'Association canadienne des restaurants et des services alimentaires, aussi à Toronto, de même qu'au *Bakery Congress* de l'Association canadienne de la boulangerie, à Vancouver, et a rencontré 38 entreprises pouvant bénéficier des programmes de la CCL. De plus, la championne de l'innovation de la CCL a participé à un sommet de deux jours sur la recherche et la collaboration dans le secteur laitier qui s'est déroulé à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, sous les auspices de *Maritime Quality Milk*, dans le but de faire connaître les ressources en matière de recherche et de financement offertes par la CCL.

La CCL a aussi visité 12 transformateurs laitiers et alimentaires au pays de même que des groupes d'investisseurs pour offrir des conseils en affaires et de l'information sur les nouvelles possibilités pour stimuler le marché du lait et des produits laitiers canadiens.

La CCL collabore étroitement avec deux entreprises qui projettent d'achever la construction de nouvelles usines au Canada en 2014. Ces usines vont générer une hausse importante de l'utilisation du lait et des ingrédients laitiers dans les aliments surgelés et la formule pour nourrissons. La CCL conseille aussi un groupe d'investisseurs canadiens et étrangers sur les aliments pour nourrissons et les substituts de repas qui seront fabriqués au Canada.

Fonds d'investissement partagé

Le Fonds d'investissement partagé (FIP) est conçu pour aider les entreprises admissibles et les centres de technologie alimentaire à développer des produits qui stimulent la demande canadienne en produits et en ingrédients laitiers. Au cours de l'année laitière 2012-2013, le FIP a reçu 33 demandes, et au 31 juillet 2013, neuf projets avaient été approuvés pour recevoir un financement d'environ 408 500 $. Les projets approuvés comprennent des services de consultation,

la formulation de recettes et des initiatives de transfert technologique. Ces projets visent surtout le fromage, la poudre de lait écrémé et le lait de consommation.

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de produits nouveaux et innovants pour le marché intérieur. Il permet d'ajouter des volumes spécifiques de lait aux quotas provinciaux afin de fournir aux entreprises qui sont admises au programme le lait dont elles ont besoin pour fabriquer des produits innovants.

Durant l'année laitière 2012-2013, des entreprises laitières du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont utilisé 111,5 millions de litres de lait dans le cadre du PIMPL contre 107,0 millions de litres en 2011-2012. Il s'agit du plus important volume de lait utilisé à ce jour dans le cadre de ce programme.

Cette année, le comité de sélection s'est réuni en novembre 2012, de même qu'en mai et juillet 2013. Il a reçu 56 demandes, la plupart visant des fromages fins. Parmi les 56 demandes, 20 répondaient aux critères du programme et ont été acceptées, et 36 ont été rejetées.

Parce que le CCGAL n'a pas renouvelé le PIMPL en juillet 2013, la CCL a créé le nouveau Programme d'innovation laitière qui a débuté le 1er août 2013 et qui s'appuie sur des critères semblables.

Programme de permis des classes spéciales de lait

Le Programme de permis des classes spéciales de lait a été mis en œuvre en 1995 dans le but de permettre aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels. Grâce au système des classes spéciales, les composants du lait destinés à la fabrication des ingrédients laitiers qui entrent dans la composition de produits surtransformés sont offerts à des prix concurrentiels. Les transformateurs secondaires peuvent avoir accès à ces ingrédients laitiers en obtenant un permis des classes spéciales auprès de la Commission canadienne du lait.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 27,47 millions de kg de matière grasse pendant l'année laitière 2012-2013, soit 5,65 % de plus que l'année antérieure. Les revenus moyens des producteurs issus de ces trois classes ont totalisé 39,08 $/hl contre 38,24 $/hl pour l'année laitière antérieure. Au total, 2 006 permis ont été délivrés dans les classes 5(a), (b) et (c) pendant l'année laitière, en majorité des permis de la classe 5(b). Au 31 juillet 2013, 1 619 transformateurs secondaires étaient inscrits au programme. Soulignons que l'utilisation de la poudre de lait écrémé dans les classes 5(b) et 5(c) a augmenté de 13 % pour atteindre 11 843 tonnes et que l'utilisation de la crème a augmenté de 7 % pour atteindre 15 400 tonnes.

Programme de bourses d'études de la CCL

La CCL aide à introduire de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux marchés à l'industrie laitière par le biais de son Programme de bourses. Lancé à l'automne 2006, il encourage les

Volume de lait vendu (millions de kg de m.g.) et prix moyen aux producteurs ($/hl)*

Classe		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
5(a) (fromage)	Volume	7,54	7,62	7,85	7,46	7,35
	Prix	36,19 $	29,76 $	35,20 $	40,73 $	40,95 $
5(b) (autres ingrédients)	Volume	10,70	11,91	12,96	13,59	14,97
	Prix	31,67 $	28,92 $	38,87 $	39,26 $	38,59 $
5(c) (confiserie)	Volume	4,63	4,64	4,81	4,95	5,15
	Prix	29,32 $	29,73 $	37,58 $	33,74 $	36,87 $
Total	**Volume**	**22,87**	**24,17**	**25,62**	**26,00**	**27,47**
	Prix	**33,24 $**	**29,36 $**	**36,74 $**	**38,24 $**	**39,08 $**

* Les prix sont calculés sur la base de 3,6 kg de matière grasse par hl, en utilisant les plus récentes normes de composition du lait pour toutes les années laitères.

études de deuxième et troisième cycles dans les domaines de l'économie et des politiques agricoles, et des sciences alimentaires, laitières et animales. Il fournit 20 000 $ par année jusqu'à concurrence de deux ans aux étudiants qui font une maîtrise à temps complet, et 30 000 $ par année jusqu'à concurrence de trois ans aux étudiants qui font un doctorat à temps plein. De 2006 à 2013, le Programme de bourses a permis de financer 70 projets de maîtrise et 25 doctorats. Pour la période de 5 ans allant de 2011 à 2016, le programme dispose d'un budget de trois millions de dollars réparti entre les établissements canadiens comme suit :

Nova Scotia Agricultural College	200 000 $
Université Laval	400 000 $
Novalait	600 000 $
Université de Guelph	1 000 000 $
Université du Manitoba	200 000 $
Université de la Saskatchewan	200 000 $
Université de l'Alberta	200 000 $
Université de la Colombie-Britannique	200 000 $
Total	**3 000 000 $**

Exportations

Au cours de l'année laitière 2012-2013, la majorité des exportations de produits laitiers canadiens provenait d'entreprises du secteur privé détenant un permis de la CCL. Le rôle principal de la CCL consistait à écouler le surplus structurel de solides non gras, surtout sous forme de poudre de lait écrémé ou de mélanges contenant des solides du lait écrémé. Pendant la même année, le Canada a exporté 10 340 tonnes de poudre de lait écrémé.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer aux exportateurs canadiens des certificats leur ouvrant accès au marché du cheddar fort de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne qui s'élève à 4 000 tonnes. Pour une cinquième année consécutive, le Canada n'a pas pu se prévaloir de la totalité de ce quota. Cette perte a été partiellement compensée en utilisant les permis d'exportation pour d'autres marchés. Au total, le Canada a exporté 5 470 tonnes de fromage tout en respectant ses engagements envers l'OMC en matière de subventions à l'exportation. En ce qui a trait au beurre, le Canada a exporté 2 375 tonnes en 2012-2013 alors qu'elle n'en avait pas exporté l'année précédente.

Limites d'exportation et exportations

Catégorie	Limite d'exportation (M$)	Exportations (M$)
Beurre	11,025	10,364
Fromage	16,228	16,143
Poudre de lait écrémé	31,149	31,149
Autres	22,505	22,502
Produits incorporés	20,276	20,276

Soutien à l'industrie

La CCL appuie plusieurs initiatives qui profitent à l'ensemble de l'industrie laitière. Le programme Lait canadien de qualité (LCQ), qui est administré par les Producteurs laitiers du Canada, est l'une d'elles. Ce programme d'assurance qualité est basé sur le système HACCP. En 2012-2013, la CCL a versé 200 $ à chaque ferme laitière qui a été validée et un total de 650 903 $ dans le cadre de ce programme. En réduisant ainsi le coût du programme, la CCL a encouragé les producteurs à y adhérer. La participation de la CCL au programme LCQ passera à 100 $ par ferme en 2013-2014 et prendra fin le 31 juillet 2014.

En 2012-2013, la CCL a continué à financer la grappe de recherche laitière en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie et les PLC. Quarante-huit projets sur le rôle des produits ou composants clés du lait en santé cardiovasculaire, leurs effets sur le poids santé et la composition corporelle et leur rôle dans la composition et le maintien d'une alimentation optimale ont été réalisés de même que des études sur l'empreinte environnementale du secteur laitier au Canada. La CCL a contribué 1 435 916 $ à la grappe de recherche laitière de janvier 2010 à mars 2013, appuyant ainsi les travaux de plus de 100 scientifiques et 143 étudiants et chercheurs dans des universités et des établissements partout au Canada. Ce programme s'est terminé en juillet 2013.

Rendement et objectifs

Réalisations de 2012-2013

A) SECTEUR D'ACTIVITÉ : REVENU DES PRODUCTEURS

Objectif 1. Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement

Établissement des prix du lait de transformation et du lait de consommation

Résultats attendus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Les producteurs laitiers efficaces obtiennent de justes revenus.	Les revenus des ventes de lait couvrent le coût d'un pourcentage raisonnable du lait produit au Canada.	En 2012-2013, les revenus des ventes de lait ont couvert le coût d'un pourcentage raisonnable du lait produit au Canada.	100 %

La CCL joue deux rôles liés à l'établissement des prix du lait à la ferme. Un de ces rôles est d'établir les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé (PLÉ). Chaque année, la CCL coordonne une étude nationale sur le coût de production d'un hectolitre de lait (étude sur le CdP). Ce coût est l'un des principaux facteurs dans l'établissement des prix de soutien.

La CCL calcule aussi le résultat de la formule utilisée pour établir le prix du lait de consommation une fois par année. En 2012, la formule existante a été renouvelée pour 3 ans.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Revoir le calcul de l'élément main-d'œuvre de l'étude sur le CdP	• Analyse des calculs reliés à la main-d'œuvre • Allocation de taux adéquats au temps de gestion du producteur	L'analyse est terminée et des recommandations ont été présentées au conseil d'administration de la CCL en juin. Le conseil d'administration de la CCL a décidé de ne pas changer les taux de main-d'œuvre pour l'instant.	100 %
Mettre à jour et harmoniser les procédures de l'étude sur le CdP	Un comité technique sur le CdP[12] est en place et fait des recommandations à la CCL sur l'harmonisation de la collecte et du rapprochement des données du CdP pour tenter de réduire les coûts de cette étude annuelle.	La CCL a mis à jour le manuel de l'étude sur le CdP en collaboration avec le Comité technique sur le CdP et celui-ci a été approuvé par le conseil d'administration de la CCL. Les coûts de l'étude du CdP font l'objet de discussions avec les agences de collecte des données.	80 %

[12] Regroupant des représentants de la CCL, des Producteurs laitiers du Canada et des offices provinciaux du Québec, de l'Ontario, des provinces de l'Atlantique et des provinces de l'Ouest.

Développement des marchés

Résultats attendus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
La demande canadienne en produits et composants laitiers se maintient ou augmente.	Les programmes administrés par la CCL et qui font la promotion de l'innovation sont utilisés par les clientèles cibles.	• Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) a reçu 56 demandes parmi lesquelles 20 ont été approuvées. • Le Fonds d'investissement partagé (FIP) a reçu 33 nouvelles demandes parmi lesquelles 5 ont été approuvées. • Le nombre de demandes reçues témoigne de l'intérêt soutenu dont jouissent ces deux programmes depuis 2 ans.	100 %

La CCL administre plusieurs programmes qui visent à développer le marché des produits et des ingrédients laitiers. Certains de ces programmes encouragent l'innovation et l'éducation alors que d'autres ont trait aux politiques publiques. La CCL administre le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) au nom de l'industrie laitière. Ce programme permet aux transformateurs laitiers qui désirent lancer un nouveau produit sur le marché d'accéder à un certain volume de lait. Parce que le CCGAL n'a pas renouvelé le PIMPL en juillet 2013, la CCL a créé le nouveau Programme d'innovation laitière qui a débuté le 1er août 2013 et qui s'appuie sur des critères semblables à ceux du PIMPL.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Mettre en œuvre les nouvelles lignes directrices du PIMPL et s'assurer que les participants au programme s'y conforment.	• Communiquer les nouvelles lignes directrices aux participants • Les participants se conforment aux nouvelles lignes directrices. • Réception de 40 demandes	• Les nouvelles lignes directrices ont été communiquées aux participants en septembre 2012 et orientent le comité de sélection. • La CCL a reçu 56 demandes et en a approuvé 20.	100 %

Le Programme de marketing du lait (PML) offre de l'expertise et facilite l'accès aux programmes et aux services qui favorisent la fabrication et l'utilisation d'ingrédients laitiers. Le Fonds d'investissement partagé fait partie du Programme de marketing du lait et a été renouvelé jusqu'en 2013-2014.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Mettre en œuvre le nouveau programme FIP	• Réception de 5 demandes pour le nouveau programme	• On a reçu 33 demandes d'admission au nouveau programme dont 5 ont été approuvées. Le comité de sélection a trois demandes à évaluer.	100 %
Accroissement du niveau d'activités du Programme de marketing du lait	• 55 visites à des utilisateurs ciblés d'ingrédients laitiers • 5 salons commerciaux • 5 activités de sensibilisation	• Des réunions/échanges avec plus de 50 transformateurs laitiers/ surtransformateurs ont eu lieu à l'occasion de quatre grands évènements de l'industrie.	77 %

Près du tiers des employés de la CCL se consacre à l'administration du Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL). Pour rendre l'administration plus efficace (y compris au chapitre des audits et des TI), la CCL a réalisé en 2011-2012 une analyse des processus d'affaires associés au programme.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'analyse des processus d'affaires qui ont été acceptées.	• Entreprendre la création d'une nouvelle application interactive pour les classes spéciales, sous la supervision d'un comité directeur interne.	• Le développement du nouveau système informatique se poursuit en préparation à son lancement le 1er octobre 2013.	100 %

Administration des mises en commun

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Les marchés et les revenus sont partagés entre les partenaires des mises en commun conformément aux ententes fédérales-provinciales.	• Le calcul de la mise en commun est effectué dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception de toutes les données provinciales. • Les fonds sont transférés dans les 5 jours ouvrables suivant la réalisation du calcul. • Les offices provinciaux de mise en marché ne réclament aucune révision des transferts de mise en commun.	• Les calculs de mise en commun ont été effectués dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de toutes les données provinciales. • Les fonds ont été transférés dans les 5 jours ouvrables suivant la réalisation des calculs. • Les offices provinciaux de mise en marché n'ont réclamé aucune révision des transferts de mise en commun.	100 %

Pendant une partie de l'année, la CCL a coprésidé le Comité de négociation du P10, un groupe qui a reçu le mandat de négocier la mise en place d'une mise en commun nationale de tout le lait. Ce comité a livré ses dernières recommandations en septembre 2012 et a suspendu ses activités jusqu'à nouvel ordre.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Continuer à travailler avec le Comité de négociation du P10 pour arriver à une entente sur le partage des revenus, le partage des marchés et l'attribution du lait. Fournir les analyses techniques pertinentes requises	• Distribuer une ébauche d'entente aux provinces et recevoir leurs commentaires	• Le Comité de négociation du P10 n'est pas parvenu à un consensus qui aurait permis de rédiger une nouvelle entente de mise en commun. • Il a cependant adressé plusieurs recommandations au CCGAL; certaines ont été approuvées et d'autres font toujours l'objet de discussions. • Les travaux visant une entente sur le partage national des revenus et des marchés ont été suspendus jusqu'à ce que l'industrie décide de relancer les discussions.	0 % (en attente)

Audits externes

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Le prix payé pour les composants du lait correspond à leur utilisation finale et les produits laitiers sont utilisés selon l'utilisation prévue. Toute entreprise qui ne respecte pas les exigences du Programme d'importation pour ré-exportation (PIR) est signalée au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD).	• 45 audits des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait • Vérification de l'utilisation du lait en usine dans 6 provinces • Contrôle des vérifications de l'utilisation du lait en usine et présentation de rapports deux fois l'an dans les 4 autres provinces • Des procédures particulières permettent d'obtenir une certitude de vérification dans les 10 provinces et les données sont exactes • 6 audits des participants au PIR	• 74 vérifications des classes spéciales sont complétées ou en cours. • Les vérifications de l'utilisation sont terminées dans les six provinces. • Deux fois. • Les rapports de 9 des 10 provinces ont été reçus. • 8 vérifications du PIR sont complétées ou en cours.	100 %

La CCL fait la promotion de l'harmonisation des pratiques de vérification et des pratiques exemplaires dans les 10 provinces.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Tenir une réunion des auditeurs provinciaux de toutes les provinces pour promouvoir l'utilisation de pratiques de vérification exemplaires et harmonisées.	Tenir une réunion	• Les vérificateurs provinciaux se sont réunis le 25 avril 2013 et ont participé à un webinaire le 11 juin 2013. Les résultats de ces réunions seront intégrés aux Normes nationales de vérification de l'utilisation du lait en 2013-2014. • Les vérificateurs discutent actuellement des procédures de vérification et d'administration visant la nouvelle classe 3(d).	100 %

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Participer aux efforts d'harmonisation entre les régions (Est et Ouest).	Des pratiques d'audit mieux harmonisées dans l'Est et dans l'Ouest	• Dans le but d'encourager l'harmonisation, l'équipe de vérification participe aux discussions des régions (Est et Ouest) au besoin et identifie les changements à apporter aux Normes nationales de vérification de l'utilisation du lait.	100 %
Faire rapport des progrès des activités d'audit dans les quatre provinces où la CCL n'est pas l'auditeur et promouvoir la continuité des services et l'utilisation d'un logiciel commun de vérification de l'utilisation du lait	Présentation des rapports au CCGAL	• La CCL a présenté au CCGAL des rapports d'étape sur les activités de vérification de toutes les provinces. • Promotion permanente de la continuité des services et de l'adoption d'un logiciel commun pour vérifier l'utilisation du lait au sein du Comité consultatif national sur la vérification du lait et lors des réunions du CCGAL.	100 %
Continuer de promouvoir la réception de données électroniques vérifiées du Québec et de l'Ontario pour l'administration du programme et la vérification des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait.	Réception régulière des données vérifiées de l'Ontario et du Québec	• Les modalités détaillées du projet de déclaration directe des données à l'aide du logiciel de vérification de l'utilisation ont été formulées et présentées aux vérificateurs, aux offices de mise en marché et aux représentants des transformateurs du Québec et de l'Ontario. Au 31 juillet 2013, certains intervenants avaient répondu et d'autres poursuivaient leurs consultations sur ces modalités. Il s'agit d'un objectif permanent de la CCL.	50 %

B) SECTEUR D'ACTIVITÉ : APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LAITIERS

Objectif 2. Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité

Gestion de l'offre nationale de lait de transformation

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
• La production canadienne de lait correspond à la demande.	• La production laitière se situe entre 99,5 % et 100,5 % du quota total.	• En 2012-2013, la production de lait a atteint 101,2 % du quota total.	70 %
• Les exportations de solides non gras sont optimisées.	• Les catégories d'exportations subventionnées de poudre de lait écrémé (PLÉ) et de produits incorporés sont comblées à 95 % ou plus.	• En 2012-2013, ces deux catégories d'exportation ont été remplies à 100 %.	100 %

La CCL administre le pilier de la gestion de l'offre du lait qu'est la gestion de la production. Pour ce faire, elle calcule la demande et examine diverses façons de faire en sorte que la production corresponde à la demande.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Examiner le calcul de la demande totale et le niveau des stocks requis pour assurer un approvisionnement suffisant de produits laitiers toute l'année.	• Présentation de recommandations au Secrétariat du CCGAL	• Une présentation détaillée sur la demande en lait, les approvisionnements et les inventaires a lieu à chaque réunion du Secrétariat et du CCGAL.	100 %
Examiner le besoin d'une réserve de croissance permanente qui serait ajoutée au quota de lait de transformation. Cette réserve garantirait un approvisionnement de lait suffisant durant les périodes de forte croissance du marché.	• Suivre et évaluer périodiquement le besoin d'une allocation de croissance De plus, élaborer une recommandation concernant une réserve de croissance permanente pour assurer qu'il y ait suffisamment de lait durant les périodes d'importante croissance du marché.	• Le CCGAL a approuvé une allocation de croissance permanente de 1 % en juillet 2012. La MCLO a procédé à sa mise en œuvre et le P5 en discute.	100 %

Pour produire suffisamment de matière grasse pour approvisionner le marché intérieur, le système actuel génère un surplus de solides non gras du lait. La CCL croit qu'une stratégie à long terme est requise pour développer les marchés pour ces solides non gras.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Initier des discussions et des consultations auprès de l'industrie pour élaborer une stratégie à long terme sur les ingrédients laitiers qui s'appuierait sur des initiatives passées et qui augmenterait l'utilisation des surplus de solides non gras.	• Présentation d'une ébauche de stratégie au CCGAL • Le CCGAL s'entend sur la stratégie finale.	• Une stratégie de trois ans est présentée à chacun des intervenants. Celle-ci comprend des mesures visant les surplus de solides du lait écrémé. • Certains éléments de cette stratégie, tels que la classe de lait 3(d) ont été présentés au CCGAL et approuvés. D'autres éléments seront présentés en 2013-2014.	100 %

Programmes de saisonnalité

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Les Canadiens ont accès à des produits laitiers en quantité suffisante toute l'année.	• Les offices provinciaux de mise en marché ne rapportent aucune pénurie saisonnière de produits laitiers. • Les stocks de beurre de la CCL ne tombent jamais sous la barre des 90 % du niveau normal.	• Les offices provinciaux de mise en marché n'ont signalé aucune pénurie. • Les stocks de beurre ne sont pas tombés sous 90 % de leur niveau normal pendant cette année laitière	100 %

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement	Réalisations	% de réalisation
Évaluer l'effet des modifications apportées aux politiques des Programmes intérieurs de saisonnalité en 2012 et veiller à ce qu'elles aient les résultats visés, et ajuster les politiques en 2013 au besoin.	• Présenter au conseil d'administration un rapport sur les effets des modifications de 2012 • Présentation au conseil d'administration des ajustements aux politiques	• Le niveau des stocks pendant l'année n'a pas nécessité de changements aux politiques. Puisqu'aucun changement n'a été apporté à la politique, aucun rapport n'a été présenté au conseil d'administration.	100 %

C) SECTEUR D'ACTIVITÉ : AMÉLIORER LA CCL

Services internes

Les services internes comprennent les activités qui répondent aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Dans le cas de la CCL, ces activités comprennent les communications, les services corporatifs, les finances et l'administration, les ressources humaines, les services GI/TI, les vérifications internes et les évaluations de programmes.

La CCL avait prévu d'entreprendre les activités stratégiques suivantes pendant l'année laitière 2012-2013.

Adopter l'année laitière pour toutes les activités

Activités spécifiques pour 2012-2013	Réalisations	% de réalisation
Harmoniser toutes les activités et les opérations de la CCL sur la base d'une année laitière (1er août au 31 juillet).	Toutes les activités étaient alignées sur l'année laitière au 1er août 2012.	100 %

Évaluations de programmes

Activités spécifiques pour 2012-2013	Réalisations	% de réalisation
Réaliser une évaluation de programme visant la classe de lait 4(a)1 qui a été mise en place en 2005 en vue d'encourager l'utilisation de solides non gras dans la fabrication de produits non standardisés dans la catégorie du fromage fondu.	L'évaluation de programme de la classe 4(a)1 a été réalisée.	100 %

Vérifications internes

Activités spécifiques pour 2012-2013	Réalisations	% de réalisation
Effectuer une vérification interne des activités suivantes : le financement par la CCL de la grappe de recherche laitière, la conformité du rapport annuel aux lignes directrices du SCT, le protocole d'entente (PE) entre la CCL et Justice Canada concernant les services juridiques, le PE entre la CCL et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) concernant les services de TI, la gestion de la revente du beurre et la collecte de données pour l'étude annuelle sur le coût de production.	Les vérifications internes du financement par la CCL de la grappe de recherche laitière et du PE entre la CCL et Justice Canada sur les services juridiques ont été complétées. En mai 2013, l'Équipe de la haute direction a suspendu les quatre autres projets prévus pour l'année laitière en raison de priorités nouvelles ou changeantes à la CCL.	50 %
Les vérificateurs internes surveilleront le développement du nouveau logiciel du Programme de permis des classes spéciales de lait et offriront des conseils à ce sujet.	Un gestionnaire en vérification a continué de conseiller l'équipe de gestion de projet.	100 %

Mettre en œuvre un nouveau code des valeurs et d'éthique

La *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* exige que tous les organismes qui font partie du gouvernement fédéral adoptent et mettent en œuvre un nouveau code de valeurs et d'éthique. Le conseil d'administration de la CCL a adopté un code d'éthique pour la CCL le 28 mars 2012 et celui-ci constitue une condition d'emploi pour les employés. Ce nouveau code remplace le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Réalisations	% de réalisation
Présenter le nouveau code d'éthique aux employés. Ce code stipule les obligations afférentes aux conflits d'intérêts et à l'après-mandat.	Le nouveau code d'éthique a été présenté aux employés en mai 2012 et depuis, il fait partie de l'orientation des nouveaux employés.	100 %

Améliorer l'efficacité du fonctionnement de la CCL

Activités spécifiques pour 2012-2013	Réalisations	% de réalisation
Mettre sur pied un comité consultatif sur les TI pour établir la priorité des besoins de la CCL afin que le service des TI puisse répondre aux demandes les plus importantes.	Le Comité consultatif sur les TI a été créé le 19 mars 2013 et s'est réuni deux fois.	100 %
Mettre en pratique les recommandations issues d'un petit groupe de travail interne qui a reçu le mandat en 2011-2012 de trouver des façons d'accroître l'efficacité de certaines fonctions administratives.	Le rapport du groupe de travail a été approuvé par l'ÉHD en mai 2012. La plupart des recommandations ont été mises en œuvre.	100 %

Maintenir l'engagement des employés dans un contexte de réduction des coûts

La réduction du budget administratif de la CCL se poursuit sur une période de trois ans. Il est donc possible que certains employés se sentent inquiets et perdent leur motivation si rien n'est fait pour les rassurer et les informer de la situation.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Réalisations	% de réalisation
Évaluer les besoins en main-d'œuvre actuels et futurs ainsi que le volume de travail pour atténuer l'impact des contraintes budgétaires sur l'effectif de la CCL et sur la prestation de programmes et de services.	Les besoins en RH et la charge de travail font présentement l'objet d'un examen qui sera complété au plus tard le 31 mars 2014.	90 %
Mettre en œuvre des mécanismes pour encourager, au sein de l'organisation, la collaboration, l'échange d'idées et le partage de ressources en vue d'être plus efficace et de réduire les coûts.	La CCL a organisé trois séances de remue-méninges avec certains employés sur les problèmes actuels de l'industrie laitière et d'éventuelles solutions. De plus, les membres de diverses équipes se sont réunis à plusieurs reprises pour coordonner la mise en œuvre des nouvelles classes de lait.	75 %
Veiller à communiquer régulièrement avec les membres du personnel concernant les restrictions budgétaires réelles et comment elles seront gérées.	Les membres de la haute direction communiquent avec leurs équipes respectives. Le chef de la direction a présenté des mises à jour régulières sur les contraintes budgétaires et d'autres sujets.	100 %

Objectifs pour la période allant de 2013-2014 à 2017-2018

Objectif 1. Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement

Établissement des prix du lait de transformation et du lait de consommation

Résultats attendus	Indicateur de rendement
Les producteurs laitiers efficaces obtiennent de justes revenus.	Les revenus des ventes de lait couvrent le coût d'un pourcentage raisonnable de producteurs laitiers au Canada.

Activités spécifiques pour 2013-2014	Indicateur de rendement
Revoir et mettre en œuvre les procédures contenues dans le manuel actualisé sur l'étude du CdP.	La collecte de données du CdP de l'été 2013 est conforme aux lignes directrices du manuel actualisé sur le CdP et assure des calculs uniformes dans tout le Canada.
Mettre en place des mesures pour réduire l'ensemble des coûts de l'étude sur le CdP.	Le coût de l'étude sur le CdP est réduit de 882 000 $ (année civile 2013) à 780 000 $ (année civile 2014).
Évaluer la nécessité d'une nouvelle étude sur la marge des transformateurs et les rendements pour le beurre et la poudre de lait écrémé.	Une recommandation est présentée au conseil de la CCL concernant la nécessité de mener une nouvelle étude et si le conseil en convient, un cabinet privé sera mandaté pour mener une étude.
Poursuivre les discussions avec l'industrie sur la possibilité de mettre en œuvre une formule d'établissement de prix pour les classes 2 (yogourt) et 3 (fromage).	Une recommandation sur une formule est présentée au CCGAL si les représentants de l'industrie ont pu parvenir à un consensus. Une fois approuvée, la formule est mise en place par la CCL.

Développement des marchés

Résultats attendus	Indicateur de rendement
Les programmes administrés par la CCL et qui font la promotion de l'innovation sont utilisés par les clientèles cibles.	• 5 nouveaux projets sont approuvés dans le cadre du Fonds d'investissement partagé (FIP). • Le Fonds d'investissement partagé est renouvelé avant la fin de l'année laitière.[13] • Participation à trois importants salons professionnels sur les produits laitiers/alimentaires au Canada et au Sommet sur la collaboration en recherche laitière des provinces de l'Atlantique à l'Î.-P-.É.
Le surplus structurel de solides non gras diminue.	Le surplus structurel de solides non gras diminue à 70 000 tonnes.[14]

[13] 2013-2014 est la dernière année d'existence de l'édition courante du Fonds d'investissement partagé.
[14] Prévision de 2012-2013 : 80 000 t

Activités spécifiques pour 2013-2014	Indicateur de rendement
Mettre en œuvre la décision du CCGAL sur le PIMPL (renouvellement, nouveaux critères, etc.)	Si le programme est renouvelé, la CCL actualisera les lignes directrices suivant les directives du CCGAL, les publiera et les mettra en pratique dans l'administration du programme.
Encourager les producteurs et les transformateurs laitiers à développer des marchés internationaux rentables pour le fromage.	Une stratégie visant à développer les exportations de fromages faits entièrement de composants canadiens est élaborée et mise en place en collaboration avec l'industrie. La part restante de la subvention à l'exportation permise au-delà des contrats sur le fromage signés en 2013-2014 est utilisée pour exporter des solides non gras dans le but de remplir cette catégorie à 90 %.
Mettre en œuvre les exigences en matière d'administration et de vérification de la nouvelle classe 3(d) pour le fromage mozzarella utilisé pour garnir les pizzas fraîches.	Les exigences administratives sont rédigées, approuvées par le CCGAL et communiquées à la clientèle cible (restaurants). Les exigences en matière de vérification sont approuvées par le CCGAL et ajoutées aux Normes nationales de vérification de l'utilisation du lait.
Mettre en place des incitatifs pour augmenter l'utilisation des solides non gras dans des classes de lait plus rentables qui affichent une croissance, comme le yogourt et le fromage.	50 millions de litres de lait écrémé liquide sont redirigés de la production de poudre de lait écrémé à la production de yogourt et de fromage.
Créer un plan à moyen terme pour développer au Canada la fabrication de formule pour nourrissons. Ce secteur a le potentiel d'utiliser d'importantes quantités de solides non gras, réduisant ainsi le surplus structurel.	Un plan a été rédigé et approuvé par le conseil d'administration de la CCL. Il est mis en œuvre l'année suivante.

Administration des mises en commun

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Les marchés et les revenus sont partagés entre les partenaires des mises en commun conformément aux ententes fédérales-provinciales.	Le calcul de la mise en commun est effectué dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception de toutes les données provinciales. Les fonds sont transférés dans les 5 jours ouvrables suivant la réalisation du calcul. Les offices provinciaux de mise en marché ne réclament aucune révision des transferts de mise en commun.

Activités spécifiques pour 2013-2014	Indicateur de rendement
Mettre en œuvre les recommandations du Comité de négociation du P10 qui ont été approuvées par le CCGAL.	Les recommandations sont mises en œuvre une fois qu'elles ont été approuvées conformément aux délais fixés par le CCGAL.

Audits externes

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Le prix payé pour les composants du lait correspond à leur utilisation finale et les produits laitiers sont utilisés selon l'utilisation prévue. Toute entreprise qui ne respecte pas les exigences du Programme d'importation pour ré-exportation est signalée au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.	50 vérifications des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait et à la classe 4(m) Vérification de l'utilisation du lait en usine dans 6 provinces Contrôle des vérifications de l'utilisation du lait en usine et présentation de rapports deux fois l'an dans les 4 autres provinces Des procédures particulières permettent d'obtenir une certitude de vérification dans les 10 provinces et les données sont exactes. Une méthode de vérification basée sur le risque est en place pour la classe 3(d). 6 audits des participants au PIR

Activités spécifiques pour 2013-2014	Indicateurs de rendement
Faire rapport de l'état d'avancement des activités de vérification dans les dix provinces, y compris dans les quatre provinces où la CCL n'agit pas à titre de vérificateur. Promouvoir la continuité des services et l'utilisation d'un logiciel commun de vérification de l'utilisation du lait	Présenter deux rapports par année au CCGAL.
Continuer de promouvoir la réception de données électroniques des transformateurs du Québec et de l'Ontario dans le but d'administrer le programme et de vérifier les participants du Programme de permis des classes spéciales de lait.	Faire un suivi auprès des vérificateurs du Québec et de l'Ontario, des offices provinciaux et des représentants des transformateurs pour recueillir leurs commentaires sur les modalités de réception directe des données au moyen d'un logiciel de vérification de l'utilisation du lait.

Objectif 2. Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité

Gestion de l'offre nationale de lait de transformation

Résultats attendus	Indicateur de rendement
La production canadienne de lait correspond à la demande. Les exportations de solides non gras sont maximisées.	La production laitière se situe entre 99,5 % et 100,5 % du quota total. Les catégories d'exportation subventionnées pour la poudre de lait écrémé, les produits incorporés et les autres produits sont comblées à 99 % ou plus.

Activités spécifiques pour 2013-2014	Indicateurs de rendement
Améliorer les renseignements sur le marché présentés à l'industrie laitière	Un calcul simplifié est proposé pour le quota total, le QMM et l'écrémage pour simplifier et améliorer les décisions sur l'approvisionnement de lait.
Améliorer les outils de prévision de la production du lait	Un modèle amélioré de prévision de la production nationale de lait est élaboré. Distribution trimestrielle de rapports comparatifs sur l'émission de quota et les politiques sur le quota
En consultation avec les producteurs de lait, créer un mécanisme visant à conserver la prévisibilité et la stabilité du système de production laitière et de l'industrie laitière.	Le mécanisme est élaboré et mis en œuvre.
Tenir des discussions et des consultations auprès de l'industrie sur la possibilité d'établir au prix mondial le prix du lait utilisé pour fabriquer de la poudre de lait écrémé.	Des scénarios sont élaborés et présentés au CCGAL et si l'un d'eux est approuvé, il est mis en œuvre.

Programmes de saisonnalité

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Les Canadiens ont accès à des produits laitiers en quantité suffisante toute l'année.	Les offices provinciaux de mise en marché ne rapportent aucune pénurie saisonnière de produits laitiers. Les stocks de beurre de la CCL ne tombent jamais sous la barre des 90 % du niveau normal, assurant ainsi un approvisionnement sur le marché intérieur.

Services internes

La CCL compte entreprendre les initiatives stratégiques suivantes pendant l'année laitière 2013-2014.

Vérification interne et évaluation des programmes

Activité stratégique pour 2013-2014	Indicateur de rendement
Réaliser des vérifications internes et des évaluations de programmes suivant le plan de vérification interne et d'évaluation des programmes de la CCL.	Les rapports de vérification interne et d'évaluation des programmes sont soumis au Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes avec un plan de suivi par la direction. Des mesures correctives sont prises au besoin. Au cours de la prochaine année, un manuel de vérification interne et un plan de vérification amélioré seront élaborés en consultation avec la haute direction.

Gouvernance

Activité stratégique pour 2013-2014	Indicateur de rendement
Donner aux nouveaux membres du conseil d'administration un briefing complet de même que la formation dont ils ont besoin pour participer activement à l'orientation de la société.[15]	Des cahiers de breffage sont préparés et présentés aux nouveaux membres du conseil d'administration dans la semaine suivant leur nomination.
Doter le nouveau poste de directeur, Finances et administration, et veiller à une transition sans heurt de la structure actuelle à la nouvelle structure.	Ce poste est créé et doté.
Mettre en œuvre les restrictions budgétaires requises durant l'année pour respecter la réduction de 10 % des crédits parlementaires.	Le budget d'administration de 2013-2014 est réduit de 243 000 $. D'autres réductions sont prévues l'année suivante pour compléter la réduction de 10 %.
Mettre en place le plan de relève, particulièrement en vue des départs imminents à la retraite d'employés dans des postes clés.	En cas de départs à la retraite, une transition sans heurts ni interruptions de service, et une perte minimale de connaissances.

[15] Si de nouvelles personnes sont nommées.

Améliorer l'efficacité du fonctionnement de la CCL

Activité stratégique pour 2013-2014	Indicateur de rendement
Automatiser et simplifier les processus identifiés par le Comité consultatif sur les TI comme étant prioritaires	Deux processus sont automatisés.
Mettre en place d'un nouveau système informatique pour administrer le PPCSL comme recommandé dans l'analyse des processus d'affaires réalisée en 2011-2012.	Tous les participants du PPCSL utilisent le nouveau système pour soumettre leurs rapports à la CCL.
Élaborer une stratégie de gestion de l'information en réponse à l'annonce récente de restrictions relatives aux dossiers que peut accepter Bibliothèque et Archives Canada.	La stratégie est élaborée, adoptée par l'Équipe de la haute direction et communiquée au personnel. Sa mise en œuvre suivra.

Maintenir l'engagement des employés dans un contexte de réduction des coûts

Activité stratégique pour 2013-2014	Indicateur de rendement
Encourager, au sein de l'organisation, la collaboration, l'échange d'idées et le partage de ressources en vue d'être plus efficace et de réduire les coûts.	Des représentants de tous les services participent au Comité consultatif sur les TI et au Comité consultatif des RH. Quatre forums des gestionnaires ont lieu au cours de l'année. Certains employés sont invités aux sessions trimestrielles de remue-méninges pour échanger des idées.
Continuer de veiller à bien communiquer aux employés les éventuels changements du milieu de travail.	Le chef de la direction fait des présentations trimestrielles au personnel sur les changements possibles du milieu de travail et sur l'état de l'industrie laitière.

Revue financière

Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2013 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel de la CCL.

Résultats principaux des activités

Activités intérieures

Au cours de l'année laitière 2012-2013, le total des revenus provenant des ventes intérieures a augmenté de 41,4 M$ ou 16 % par rapport à l'année précédente. Cela tient surtout à la hausse des volumes de ventes de beurre canadien et de poudre de lait écrémé (PLÉ) de la classe 4(m) aux fabricants canadiens d'alimentation animale. Malgré l'augmentation des revenus, la marge brute des ventes intérieures a baissé de 4,3 M$ comparativement au résultat de l'année précédente, en grande partie en raison d'une hausse du coût des produits vendus pour la PLÉ de la classe 4(m) car la CCL a acheté le produit à des prix correspondant davantage aux revenus attendus des ventes.

La PLÉ vendue au secteur de l'alimentation animale en classe 4(m) s'est élevée à 23 915 t en 2012-2013, soit une hausse de 1 910 t par rapport à l'année précédente, générant des revenus supplémentaires des ventes intérieures de 3,1 M$. Plus de 65 % de la marge brute des ventes intérieures avant frais de transport et de possession et charges financières sont attribuables aux activités sur le marché de l'alimentation animale.

La CCL achète le beurre en vrac du plan A pour le revendre à des transformateurs lorsque des carences saisonnières surviennent sur le marché intérieur. Cette année, 2 247 t de produits ont été vendues contre 1 399 t l'année précédente, ce qui a accru les revenus de 3,7 M$. Les revenus du beurre du plan A équivalent généralement au coût des produits vendus car la CCL achète et vend ce produit au prix de soutien courant. Cette année, le coût des produits vendus était inférieur aux revenus parce qu'une partie du beurre initialement destiné au marché de l'exportation a été achetée aux prix mondiaux, et a ensuite été vendue sur le marché intérieur au prix de soutien canadien.

La CCL achète aussi le beurre et la PLÉ du plan B des transformateurs à condition que ceux-ci lui rachètent leurs produits dans un délai prédéterminé. Cette année, 22 728 t de beurre ont été vendues contre 17 230 t l'année dernière. Ceci a généré 41,5 M$ de revenus supplémentaires. Quant à la PLÉ du plan B, les ventes ont reculé de 314 t, soit une baisse de 1,8 M$ des revenus. Le coût du beurre et de la PLÉ vendus dans le cadre du plan B était très proche des prix de vente obtenus au cours de l'année puisque ces produits ont été achetés et vendus aux prix de soutien courants.

La CCL continue d'importer du beurre pour remplir les obligations du Canada en vertu de l'Entente de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les ventes de beurre importé ont baissé de 24 %, ce qui a réduit les revenus de 5,1 M$ par rapport à l'année précédente. Ce beurre est acheté aux prix mondiaux courants et est destiné à l'industrie de la transformation secondaire par le truchement des fabricants de beurre.

Activités d'exportation

Les revenus des ventes à l'exportation ont augmenté par rapport à l'année précédente, principalement du fait que la CCL a exporté des volumes plus importants de PLÉ à des prix supérieurs. La CCL a aussi exporté du beurre en 2012-2013, alors que ce n'était pas le cas au cours de l'année précédente.

En 2012-2013, 12 574 t de PLÉ ont été vendues contre 9 259 t pendant l'année laitière précédente, hausse grâce à laquelle les revenus ont augmenté de 15,6 M$.

Les ventes de beurre à l'exportation se sont élevées à 2 438 t, ce qui a engendré des revenus de 8,5 M$. Aucune vente de beurre à l'exportation n'avait été réalisée l'année précédente.

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial dans le but

Activités intérieures

(en milliers)			
	2012-2013	2011-2012	Variation ($)
Ventes au Canada	252 686 $	211 280 $	41 406 $
Coût des produits vendus	234 423 $	189 808 $	44 615 $
Frais de transport et de possession	5 330 $	4 790 $	540 $
Charges financières	1 126 $	579 $	547 $
Marge brute sur les ventes au Canada	**11 807 $**	**16 103 $**	**(4 296) $**

Activités d'exportation

	(en milliers)		
	2012-2013	2011-2012	Variation ($)
Ventes à l'exportation	51 131 $	27 076 $	24 055 $
Coût des produits vendus	49 266 $	26 111 $	23 155 $
Frais de transport et de possession	1 336 $	978 $	358 $
Charges financières	21 $	1 $	20 $
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	**508 $**	**(14) $**	**522 $**

de faire ses frais au cours de chaque année laitière. Comme ces marchés sont très imprévisibles, la CCL termine parfois l'année laitière avec des profits ou des pertes minimes en raison de la fluctuation des prix.

Frais de transport et de possession et charges financières

Les frais de transport et de possession, de même que les charges financières, se composent essentiellement des frais de transport, des intérêts sur les emprunts, des frais de manutention et d'entreposage et des frais d'assurance. Les frais de transport et de possession engagés pour les activités intérieures et d'exportation combinées ont augmenté de 0,9 M$ par rapport à ceux de 2011-2012. Cette hausse est la conséquence directe de l'augmentation des niveaux moyens des stocks et des volumes de vente.

De la même façon, les charges financières étaient de 1,1 M$ contre 0,6 M$ l'année précédente, hausse attribuable à l'augmentation des niveaux moyens des stocks et à une légère hausse des taux d'intérêt sur les emprunts. Les charges financières devraient continuer à augmenter en 2013-2014, suivant les hausses prévues des taux d'intérêt.

Frais de transport et de possession et charges financières

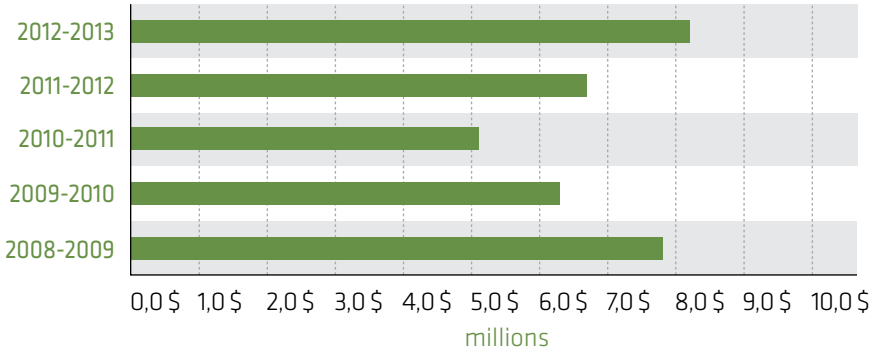

Autres produits

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché pour financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude sur le coût de production, ainsi que les frais de possession connexes aux stocks de beurre de la CCL. Le financement de 2012-2013 est légèrement supérieur du fait d'une augmentation des frais de possession du beurre facturés à la mise en commun causée par des niveaux moyens de stocks de beurre plus élevés que l'année précédente.

Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Les frais d'administration restants de la CCL sont financés par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché. Le financement du gouvernement du Canada est inscrit dans l'état des résultats et du résultat global et est établi d'après les frais d'administration admissibles financés par le gouvernement. Le gouvernement a annoncé des réductions de financement dans son budget fédéral de 2012. La part de celles que la CCL devra absorber sera de 0,393 M$ d'ici 2014-2015.

Autres produits

	(en milliers)		
	2012-2013	2011-2012	Variation ($)
Contribution des mises en commun	6 418 $	5 676 $	742 $
Financement par le gouvernement du Canada	4 496 $	4 668 $	(172) $
Services d'audit	178 $	237 $	(59) $
Total des autres produits	**11 092 $**	**10 581 $**	**511 $**

Les revenus des services d'audit se rapportent aux vérifications de l'utilisation du lait en usine effectuées par la CCL dans six provinces selon le principe du recouvrement des coûts.

Charges opérationnelles et frais d'administration

Charges opérationnelles

Les charges liées aux initiatives de l'industrie comprennent des dépenses qui concernent divers programmes de la CCL comme le Fonds d'investissement partagé, le Programme de bourses, le programme Lait canadien de qualité et la Grappe de recherche laitière. En 2012-2013, le financement de ces programmes a diminué de 0,9 M$. Le premier versement (de 50 %) du Programme de bourses a été payé à la plupart des établissements en 2011-2012, à l'exception de deux qui l'ont touché en 2012-2013. Cela représente la majorité de la variation enregistrée d'une année sur l'autre.

L'étude sur le coût de production est une enquête annuelle dont la CCL utilise les résultats pour établir les prix de soutien. Le coût de cette étude a peu varié au cours de la dernière année. Pour de plus amples renseignements sur l'implication de la CCL dans cette étude, consulter la page 27.

Le poste « Autres charges (recouvrements) » comprend des montants représentant les profits ou pertes non réalisés sur les contrats de change non exécutés en date de l'état de la situation financière. Les crédits de la contribution de la CCL à l'étude sur le coût de production, les frais encourus par la CCL au nom des mises en commun et les frais bancaires des comptes de mise en commun composent les autres montants de cette catégorie. Le montant le plus instable du poste « Autres charges (recouvrements) » serait le profit ou la perte sur les contrats de change non exécutés. Ces profits ou pertes sont déterminés d'après la différence entre les taux prévus au contrat et les taux de change en vigueur en date de l'état de la situation financière, appliquée au montant du contrat. Ils varient selon les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de l'année.

Charges opérationnelles et frais d'administration

	(en milliers)		
	2012-2013	2011-2012	Variation ($)
Charges opérationnelles			
Initiatives de l'industrie	1 597 $	2 524 $	(927) $
Étude sur le coût de production	862 $	840 $	22 $
Autres charges (recouvrements)	(406) $	(301) $	(105) $
Total des charges opérationnelles	**2 053 $**	**3 063 $**	**(1 010) $**
Frais d'administration			
Salaires et avantages du personnel	5 912 $	5 842 $	70 $
Autres frais d'administration	1 766 $	2 025 $	(259) $
Total frais d'administration	**7 678 $**	**7 867 $**	**(189) $**
Total	**9 731 $**	**10 930 $**	**(1 199) $**

Frais d'administration

Le budget administratif de 2012-2013 était de 7,9 M$. Les dépenses administratives réelles de l'année ont totalisé 7,7 M$. Les salaires et avantages du personnel, qui s'élèvent à 5,9 M$, constituent la majeure partie de ces dépenses. Les autres postes de dépenses importants sont le loyer, les frais de déplacement et le soutien administratif.

Le gouvernement a entrepris un plan d'action pour la réduction du déficit visant à diminuer les dépenses de façon continue jusqu'à l'exercice 2014-2015. D'après le budget fédéral de 2012, le financement que la CCL reçoit du gouvernement sera réduit de 10 %, ou 393 000 $ d'ici au 1er avril 2014. La CCL a pris des mesures de compression des coûts de façon à alléger son budget administratif global de 2012-2013 de 96 000 $ par rapport à 2011-2012. Après un examen approfondi de ses opérations, la CCL a pu réduire encore le budget administratif de 2013-2014 de 243 000 $. D'autres réductions budgétaires sont prévues pour l'année laitière 2014-2015 afin de réussir à réaliser les économies nettes exigées par le gouvernement, y compris la suppression de deux postes.

Distribution aux agences et offices provinciaux

La distribution aux agences et offices provinciaux représente le remboursement des profits générés par les programmes intérieurs de saisonnalité et de retrait des surplus. Puisque les producteurs laitiers sont responsables du financement de ces programmes, tout profit est remboursé aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Le remboursement versé en 2012-2013 pour ces programmes s'élevait à 14,5 M$. Cela représente une baisse de 4,2 M$ par rapport à l'année précédente consécutive à l'achat de PLÉ de la classe 4(m) à des prix correspondant davantage aux revenus attendus.

Inventaires et emprunts

Durant l'année 2012-2013, la valeur moyenne des stocks était de 40 % plus élevée que l'année précédente, faisant augmenter les besoins moyens en emprunt de 76 %. Les stocks de beurre étaient, sur l'année entière, constamment plus importants que ceux de l'année dernière, ce qui a occasionné des valeurs d'emprunt supérieures à la moyenne. Les stocks de beurre ont retrouvé des niveaux normaux en 2012-2013 après avoir été sous la normale pendant l'année laitière 2011-2012. Les stocks de PLÉ destinés au marché de l'alimentation animale comptaient 1,3 million de kg de moins qu'à la fin de l'année précédente.

La CCL, en consultation avec le ministre des Finances, a maintenu sa limite d'emprunt pour 2013-2014 à 165 M$. La CCL a déterminé que cette limite sera suffisante pour préserver sa capacité à faire face à toute circonstance imprévue provoquée par les conditions changeantes des marchés.

Inventaires et emprunts

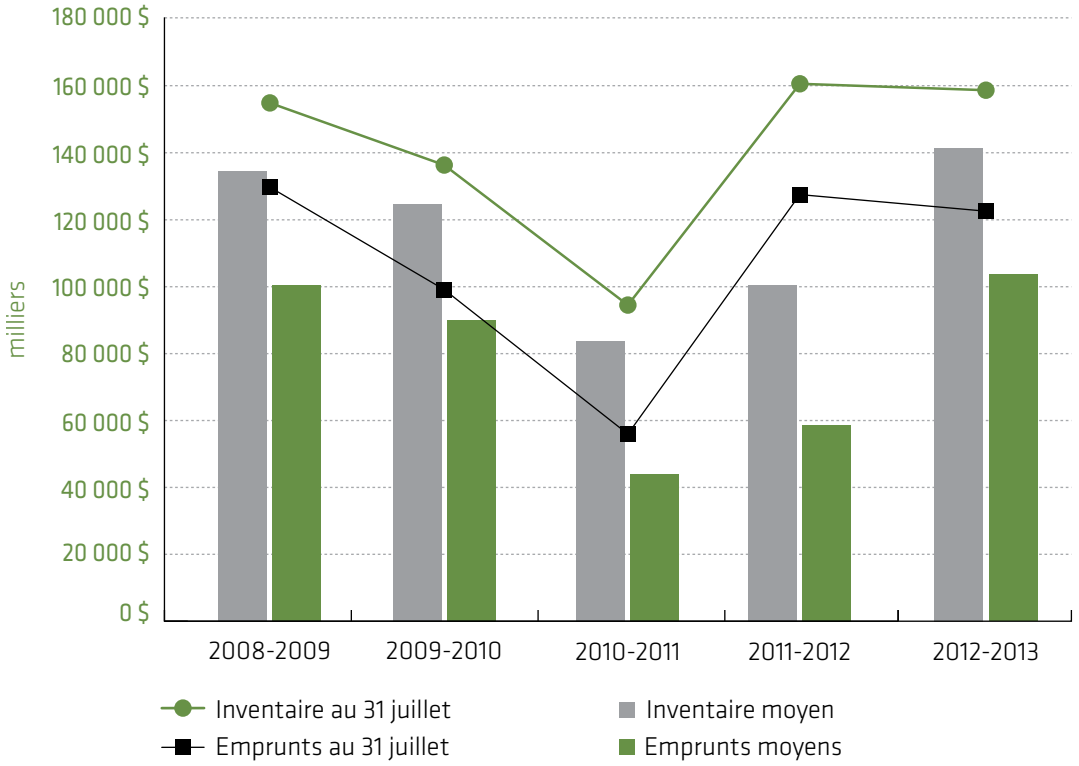

Gestion du risque

Toute entreprise commerciale est sujette à des risques liés à ses opérations courantes. La CCL a identifié les principaux facteurs de risque et a élaboré des politiques et des procédures pour les gérer.

La CCL a dressé un profil des risques de l'entreprise qui est revu et mis à jour par la direction au moins une fois par an (la dernière mise à jour date de février 2013). Il fait état des risques qui, selon les gestionnaires et les directeurs, pourraient nuire à la réalisation du mandat de base ou des objectifs de la CCL. Ce profil définit chaque risque, décrit les mesures mises en place pour le gérer ainsi que les stratégies de gestion du risque supplémentaires, et désigne le groupe responsable de les mettre en œuvre. Pendant la séance annuelle de planification stratégique de la CCL, on tient compte de ce profil lors de l'analyse environnementale.

Le risque de crédit est le risque de perte financière associé au manquement d'un client à ses obligations financières envers la CCL. La CCL gère ce risque en vendant un produit après paiement, et en obtenant des garanties bancaires et des lettres de crédit. Elle utilise aussi d'autres stratégies comme de faire uniquement affaire avec des clients solvables.

Le risque de change est la perte financière que peuvent occasionner des taux de change défavorables de devises. La CCL ne tolère aucun risque à cet égard et elle utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir ses ventes et ses achats en devises. Elle n'utilise aucun instrument dérivé pour spéculer et ne traite qu'avec des banques à charte canadiennes.

Parce qu'il est imprévisible, le risque lié au marché est le plus difficile à gérer. Les activités de la CCL sont influencées par de nombreux facteurs externes tels que les conditions du marché mondial, l'évolution des pourparlers sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce, les tendances du marché intérieur et les fluctuations de l'offre et de la demande. La CCL gère ces risques en mettant en place des pratiques de gestion saines, en embauchant et en conservant des employés compétents et en se tenant au courant des tendances commerciales et politiques pouvant se répercuter sur ses opérations. Puisque la CCL ne transige que des produits sujets à la gestion de l'offre comme la PLÉ et le beurre, les exportations ne constituent qu'une faible proportion de son revenu total. Elle compose néanmoins avec l'instabilité des marchés mondiaux en écoulant ses produits de façon stratégique, surtout par appels d'offres auprès d'exportateurs fiables qui recherchent des produits à valeur ajoutée, garantissant ainsi le meilleur rendement possible de ses opérations commerciales.

Modifications comptables futures

Le Conseil des normes comptables internationales a plusieurs projets en cours et certains pourraient avoir des répercussions sur l'application des Normes internationales d'information financière à la CCL. La direction continuera de surveiller les projets amorcés ou proposés, en examinant les modifications qui pourraient affecter la CCL. Une discussion plus détaillée des futures modifications comptables peut être consultée à la note 3 des états financiers.

Défis à l'horizon

Comme par le passé, la fluctuation des prix mondiaux des produits laitiers sera le facteur le plus susceptible d'influencer les résultats financiers de la CCL au cours des prochaines années. Les prix des produits laitiers ont repris de la force sur le marché international et le dollar canadien s'est affaibli depuis le début de 2013. Si cela se poursuit, l'effet sera bénéfique pour les revenus de la CCL. Toutefois, les prix mondiaux des produits laitiers et les taux de change sont instables et la tendance pourrait rapidement s'inverser. La CCL continuera de surveiller de près les prix mondiaux, de choisir des marchés à créneaux et de profiter stratégiquement des périodes où les prix lui permettent de maximiser les revenus issus de ces marchés.

Dans le cadre de sa stratégie triennale, la CCL prévoit éliminer progressivement le surplus structurel de solides non gras. Si la stratégie réussit, elle contribuera à réduire de façon conséquente l'incidence négative de ce surplus sur les revenus des producteurs. Cependant, ce processus est lent et il faudra plus d'une initiative pour atteindre cet objectif. Par exemple, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a créé l'année dernière un nouveau programme pour rediriger le lait écrémé liquide vers les fabricants de yogourt qui ont besoin de plus de lait pour faire face à la croissance du marché. À ce jour, le programme n'est pas activé parce que la marge de croissance ajoutée au quota a généré de plus grandes quantités de lait pour approvisionner ces marchés. Néanmoins, puisque la croissance du marché des yogourts à faible teneur en gras a surtout besoin de lait écrémé, lorsque la production laitière correspondra davantage aux besoins en matière grasse, l'approvisionnement en lait des fabricants de yogourts pourrait ne plus suffire et le Programme de redirection du lait écrémé sera alors activé. Cela permettra de réduire les volumes de PLÉ excédentaire offerts à la CCL. Dans l'intervalle, la CCL se penche sur d'autres initiatives que l'industrie pourrait envisager pour accroître l'utilisation de solides du lait écrémé dans des produits à valeur ajoutée. Cela contribuerait aussi à réduire le surplus structurel de PLÉ.

Sur le plan international, les pourparlers de l'OMC sont toujours en cours bien que sans percée significative dans l'agriculture. Le Canada a été officiellement admis fin 2012 dans le Partenariat Transpacifique et les discussions entre le Canada et l'Union européenne avancent. La CCL continuera de suivre de près ces négociations commerciales et de conseiller les négociateurs commerciaux concernant les répercussions potentielles sur l'industrie laitière.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La responsabilité des états financiers de la Commission canadienne du lait et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel incombe à la direction. Ces états ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la direction, le cas échéant. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états.

Pour s'acquitter de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion auxquels elle se fie, qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et pratiques contribuent à la bonne conduite des affaires, à l'exactitude des registres comptables, à la préparation en temps opportun d'informations financières fiables et au respect des politiques et des obligations légales de la CCL. Ce processus comprend la communication et l'application continue du code d'éthique de la CCL.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de maintien de systèmes de contrôle appropriés et de la qualité de l'information financière. Les vérificateurs internes et externes de la CCL peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les états financiers de la CCL ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le chef de la direction,

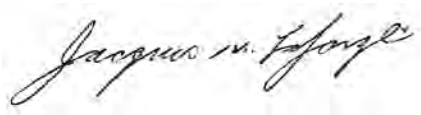

Jacques Laforge

Le directeur principal, Finances et Opérations

Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada
Le 25 septembre 2013

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne du lait, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2013, et l'état des résultats et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission canadienne du lait dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs de la Commission canadienne du lait.

Pour le vérificateur général du Canada,

Lissa Lamarche, CPA, CA
directrice principale

Le 25 septembre 2013
Ottawa, Canada

Commission canadienne du lait

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	En date du 31 juillet 2013	31 juillet 2012
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	1 266 $	134 $
Clients et autres débiteurs		
Clients	4 167	2 907
Avances aux agences et offices provinciaux	71	1 794
Mises en commun	1 121	993
Actif dérivé – contrats de change	361	54
Stocks (note 4)	157 691	159 888
	164 677	165 770
Actifs non courants		
Matériel (note 5)	48	2
Immobilisations incorporelles (note 6)	183	–
	164 908 $	165 772 $
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 7)	71 $	1 794 $
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	14 459	14 321
Distribution aux agences et offices provinciaux	14 531	8 672
Autres passifs	2 399	1 211
Passif dérivé – contrats de change	–	61
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 8)	122 323	127 277
	153 783	153 336
Passifs non courants		
Avantages postérieurs à l'emploi (note 13)	140	596
Capitaux propres		
Résultats non distribués	10 985	11 840
	164 908 $	165 772 $

Engagements (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 25 septembre 2013.

Approuvé par :

Le chef de la direction,

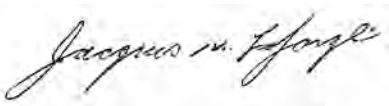

Jacques Laforge

Le président,

Randy Williamson

Le directeur principal, Finances et Opérations,

Gaëtan Paquette

Commission canadienne du lait

État des résultats et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 juillet 2013	Exercice terminé le 31 juillet 2012
Ventes et coûts des ventes		
Ventes au Canada	252 686 $	211 280 $
Coût des ventes au Canada	234 423	189 808
Frais de transport et de possession	5 330	4 790
Charges financières	1 126	579
Marge brute sur les ventes au Canada	11 807	16 103
Ventes à l'exportation	51 131	27 076
Coût des ventes à l'exportation	49 266	26 111
Frais de transport et de possession	1 336	978
Charges financières	21	1
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	508	(14)
Marge brute totale	12 315	16 089
Autres produits		
Financement provenant des mises en commun (note 11)	6 418	5 676
Financement par le gouvernement du Canada (note 12)	4 496	4 668
Services d'audit	178	237
	11 092	10 581
Total de la marge brute et des autres produits	23 407	26 670
Charges opérationnelles		
Initiatives de l'industrie	1 597	2 524
Étude sur le coût de production	862	840
Autres charges (recouvrements)	(406)	(301)
	2 053	3 063
Frais d'administration		
Salaires et avantages du personnel (note 13)	5 912	5 842
Autres frais d'administration	1 766	2 025
	7 678	7 867
Total	9 731	10 930
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	13 676	15 740
Distribution aux agences et offices provinciaux	14 531	18 672
Résultat global total	(855) $	(2 932) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 juillet 2013	Exercice terminé le 31 juillet 2012
Résultats non distribués au début de l'exercice	11 840 $	14 772 $
Résultat global total de l'exercice	(855)	(2 932)
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	10 985 $	11 840 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 juillet 2013	Exercice terminé le 31 juillet 2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie – ventes de biens	302 701 $	242 055 $
Sorties de trésorerie – fournisseurs et autres	(297 662)	(298 965)
Entrée de trésorerie – agences et offices provinciaux (mise en commun)	8 013	5 115
Sorties de trésorerie – agences et offices provinciaux (excédent d'exploitation)	(8 672)	(24 573)
Entrée de trésorerie – gouvernement du Canada	4 496	4 668
Intérêts versés sur les emprunts	(1 067)	(382)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	7 809	(72 082)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	243 825	235 186
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(248 779)	(163 756)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(4 954)	71 430
Augmentation nette de la trésorerie (découvert bancaire)	2 855	(652)
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(1 660)	(1 008)
Trésorerie nette (découvert bancaire net) à la fin de l'exercice	1 195 $	(1 660) $
Éléments :		
Trésorerie	1 266 $	134 $
Découvert bancaire	(71)	(1 794)
Trésorerie nette (découvert bancaire net)	1 195 $	(1 660) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2013
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectifs, d'une part, de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

La CCL a préparé ces états financiers selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers le 25 septembre 2013.

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1er août et prend fin le 31 juillet.

Sources majeures d'incertitude relative aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. La valeur des stocks, des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi et des instruments dérivés sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les montants réels pourraient différer de manière importante des estimations actuelles. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans les états financiers au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la CCL.

Classement

Clients et autres débiteurs	Prêts et créances
Découvert bancaire	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Actifs et passifs dérivés	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont constatés par incorporation au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme des contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectuées ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser des dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme des actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme des passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées comme gains ou pertes dans les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou de la valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition du matériel et à son installation.

Un amortissement est comptabilisé dans les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global. L'amortissement commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice	10 ans
Matériel informatique	3-5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est constaté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement commence dès que le logiciel est prêt à être utilisé. L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Distribution aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait représentent la marge (la perte) brute sur les

ventes, à l'exclusion des ventes de beurre importé. Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait sont comptabilisées à titre de charges (produits) pendant l'exercice où elles sont déterminées.

Produits

Ventes

Les produits générés par les ventes au Canada et à l'étranger sont comptabilisés lors de l'expédition des marchandises.

Financement provenant des mises en commun

Le financement provenant des mises en commun est comptabilisé à titre de produit pendant la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement par le gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de produit pendant la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Services d'audit

Les produits provenant des services d'audit sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Coût des ventes

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe au prix du marché international. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de clôture. Les gains ou pertes de change correspondants sont comptabilisés au poste « ventes à l'exportation » dans le cas des comptes clients et au poste « coût des ventes au Canada » dans le cas des comptes fournisseurs à l'état des résultats et du résultat global.

Des contrats de change à terme correspondent à la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessus et la note 14 – *Instruments financiers – risque de change*).

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés admissibles ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi établies. Le coût de ces avantages est comptabilisé à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner le droit aux avantages. Les obligations relatives aux avantages auxquels les employés ont droit sont calculées par la direction.

Programme de bourses

Les sommes versées en bourses sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les établissements d'enseignement satisfont aux critères d'admissibilité et les ententes sont conclues.

Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)

De nouvelles normes comptables, de même que des modifications, ont été publiées, mais ne sont pas obligatoires pour la période considérée. À la date des présents états financiers, les normes et modifications applicables suivantes, qui pourraient avoir des répercussions sur la CCL, avaient été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur.

- L'IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur* définit la « juste valeur » et établit, dans une norme unique, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. Elle exige la présentation d'informations sur les évaluations à la juste valeur. La nouvelle norme réduit la complexité et améliore l'uniformité en définissant avec plus de précisions le concept de « juste valeur » et en établissant les exigences relatives à toutes les évaluations à la juste valeur et à la communication d'informations à leur sujet. La norme modifiée

s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. La CCL ne s'attend pas à ce que l'adoption de la norme IFRS 13 ait des répercussions sur ses bases d'évaluation de la juste valeur, mais elle s'attend à devoir fournir plus d'informations sur les justes valeurs.

- L'IAS 19 – *Avantages du personnel* a été modifiée. Un des changements les plus importants est l'élimination de la possibilité de reporter la comptabilisation des gains et des pertes, connue comme la « méthode du corridor ». De plus, la norme IAS 19 modifiée exigera que les réévaluations soient comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les modifications exigent aussi la présentation d'informations supplémentaires sur les régimes à prestations définies et les risques s'y rattachant. La version modifiée de l'IAS 19 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. La CCL ne s'attend pas à ce que l'adoption des modifications à la norme IAS 19 ait des répercussions importantes sur ses états financiers.
- L'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir* a été modifiée pour inclure des obligations d'information particulières visant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers qui sont présentés pour leur montant net dans l'état de la situation financière. Les nouvelles dispositions sur les informations à fournir en vertu de la norme IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'adoption de la norme IFRS 7 exigera sans doute la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers de la CCL.
- L'IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation* a été modifiée et contient des directives supplémentaires sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers qui sont présentés pour leur montant net dans l'état de la situation financière. Les modifications apportées en vue de préciser les dispositions de l'IAS 32 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. La CCL ne s'attend pas à ce que l'adoption des modifications à la norme IAS 32 ait des répercussions importantes sur ses états financiers.
- L'IFRS 9 – *Instruments financiers* présente des exigences touchant le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Cette norme constitue la première étape d'un projet de trois qui est mené par l'IASB pour remplacer intégralement la norme IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. La CCL n'a pas encore mesuré l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9.

4. Stocks

En vertu du paragraphe 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité, qui comprennent l'achat et la vente des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé). Comme le prévoient les ententes du plan B avec les fabricants, la CCL achète les produits des fabricants. Bien que les fabricants aient l'obligation contractuelle de racheter les stocks du plan B durant l'année laitière suivante aux prix de soutien en vigueur, la CCL n'a pas l'obligation contractuelle de les vendre aux fabricants. La CCL a toutefois l'habitude d'honorer les demandes de rachat.

Stocks en dollars :

	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Plan B :		
Beurre	96 645 $	107 143 $
Poudre de lait écrémé	8 158	8 785
Autre beurre	23 950	15 004
Autre poudre de lait écrémé	29 662	29 396
	158 415	160 328
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(724)	(439)
Valeur nette de réalisation totale	157 691 $	159 888 $

Stocks en tonnes :

	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Plan B :		
Beurre	13 207	14 706
Poudre de lait écrémé	1 278	1 387
Autre beurre	4 098	2 110
Autre poudre de lait écrémé	22 139	22 641

Le montant des stocks passé en charges durant l'exercice considéré s'élevait à 283,69 M$ (215,92 M$ au 31 juillet 2012) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global dans le coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

5. Matériel

La valeur comptable du matériel est établie comme suit :

	Solde 31 juillet 2012	Entrées	Sorties	Solde 31 juillet 2013
Coût	19 $	48	–	67 $
Cumul des amortissements	17 $	2	–	19 $
Valeur comptable	2 $			48 $

6. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles est établie comme suit :

	Solde 31 juillet 2012	Entrées	Sorties	Solde 31 juillet 2013
Coût	– $	183	–	183 $
Cumul des amortissements	– $	–	–	– $
Valeur comptable	– $			183 $

Les immobilisations incorporelles représentent un logiciel développé par la CCL pour ses besoins opérationnels uniques. La direction estime que le nouveau logiciel sera en fonction au début de l'année laitière qui se terminera le 31 juillet 2014. C'est à ce moment que l'amortissement commencera à être comptabilisé en résultat net.

7. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la CCL à établir cette marge de crédit jusqu'à concurrence de 50 M$ pour avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. La marge de crédit disponible était de 5 M$ au 31 juillet 2013 (5 M$ au 31 juillet 2012).

Le découvert bancaire sur cette marge de crédit est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel, qui était de 3,00 % par année au 31 juillet 2013 (3,00 % au 31 juillet 2012).

8. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du Trésor, jusqu'à un maximum de 165 M$ (165 M$ au 31 juillet 2012) servent à financer les activités d'exploitation de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêts étaient les suivants :

	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Taux d'intérêt		
Minimum	1,05 %	0,95 %
Maximum	1,25 %	1,17 %
Charge d'intérêts	1 147 $	580 $

9. Informations sur le capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 8) et des résultats non distribués. Au 31 juillet 2013, ces comptes totalisaient 122,32 M$ (127,28 M$ au 31 juillet 2012) et 10,99 M$ (11,84 M$ au 31 juillet 2012), respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le principal objectif de la CCL dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL adapte de façon continue sa stratégie de gestion du capital, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

10. Gains et pertes de change

Les ventes à l'exportation comprennent des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion des soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

De même, le coût des ventes au Canada comprend des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion de soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Profit net (perte nette)		
Ventes à l'exportation	(782) $	57 $
Coût des ventes au Canada	61 $	475 $

11. Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais d'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire.

12. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.

Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Financé par le gouvernement du Canada	4 496 $	4 668 $
Total des frais d'administration	7 678 $	7 867 $

13. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Charges salariales	4 846 $	4 702 $
Cotisations au régime de retraite	682	757
Charges au titre de l'assurance-maladie	225	229
Autres	159	154
Total	5 912 $	5 842 $

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour l'exercice clos le 31 juillet 2013 était de 1,68 fois le taux de cotisation des employés (1,74 fois pour l'exercice clos le 31 juillet 2012).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

Avantages postérieurs à l'emploi

La CCL procure des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles selon le nombre d'années de service et leur salaire au moment de leur départ. Ce régime n'est pas capitalisé et ne détient donc aucun actif, ce qui se traduit par un déficit équivalent à l'obligation constituée au titre des avantages. Ces avantages sont financés grâce à des crédits futurs et à d'autres sources de revenus.

Le tableau ci-après présente des informations sur le régime, à la date de clôture.

	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Obligation constituée au titre des avantages au début de l'exercice	596 $	1 083 $
Avantages servis au cours de l'exercice	(142)	(487)
Augmentation (diminution) de l'obligation durant l'exercice	(14)	–
Obligation constituée au titre des avantages à la fin de l'exercice	440 $	596 $

La CCL a estimé que, sur son obligation totale à la clôture, un montant de 0,30 M$ est exigible au cours du prochain exercice (aucun montant au 31 juillet 2012). Ce montant est présenté comme passif courant dans les « Autres passifs » à l'état de la situation financière.

14. Instruments financiers

Les activités courantes de la CCL exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la CCL s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-après, accompagnés des objectifs, politiques et procédures de gestion des risques de la CCL.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur le résultat de la CCL ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

Risque de change

La CCL réalise des transactions internationales, ce qui l'expose aux risques de marché liés aux fluctuations des cours de change. La CCL maîtrise en partie ces risques en établissant ses contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la CCL comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La CCL conclut périodiquement des contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain.

À la date de clôture, la valeur notionnelle des contrats de change à terme de la CCL qui étaient toujours en circulation totalisait l'équivalent de 20,33 M$ CA (l'équivalent de 6,57 M$ CA au 31 juillet 2012). Ces contrats arriveront à échéance durant la période se terminant le 9 octobre 2013. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la CCL s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture. À la date de clôture, les contrats de change à terme de la CCL s'établissaient comme suit :

		31 juillet 2013		31 juillet 2012	
Ventes de devises	**Achats de devises**	$ US	$ CA	$ US	$ CA
$ US	$ CA	16 730 $	17 185 $	1 930 $	1 990 $
$ CA	$ US	2 973 $	3 144 $	4 505 $	4 579 $

Les autres charges (recouvrements) comptabilisées dans les charges opérationnelles à l'état des résultats et du résultat global comprennent un montant de 0,37 M$ qui représente les gains nets réalisés durant l'exercice considéré (0,22 M$ au 31 juillet 2012) établi à la suite de la détermination du montant des gains et des pertes non réalisés découlant de la réévaluation des instruments financiers dérivés de la CCL évalués à la juste valeur.

L'exposition de la CCL au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

$ CA	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Comptes clients	2 688 $	2 574 $
Comptes fournisseurs	(343)	–
Actif (passif) dérivé net	361	(7)
Exposition nette	2 706 $	2 567 $

Selon l'exposition nette au 31 juillet 2013, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le résultat net de l'exercice clos le 31 juillet 2013 aurait baissé de 1,17 M$ (augmentation de 0,52 M$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2012). Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait fait augmenter le résultat net du même montant pour la période.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds du fait d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, la CCL n'a pas d'actifs ou de passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la CCL au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, presque tous les actifs et les passifs de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,07 (1,08 au 31 juillet 2012). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffraient à 42,68 M$ au 31 juillet 2013 (37,72 M$ au 31 juillet 2012) et à 4,93 M$ (3,21 M$ au 31 juillet 2012) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la CCL. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Tant au 31 juillet 2013, qu'au 31 juillet 2012, la CCL n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients étaient exigibles à court terme.

La CCL est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change et que l'autre partie manque à son obligation, l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur notionnelle de l'actif dérivé. La CCL gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la clôture, aucune variation de la juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie des justes valeurs, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Les instruments financiers dérivés de la CCL évalués à leur juste valeur sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 au 31 juillet 2012). Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant les exercices clos le 31 juillet 2013 et le 31 juillet 2012, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

15. Engagements

a) Initiatives de l'industrie

Sommaire :	31 juillet 2013
Lait canadien de qualité	250 $
Fonds d'investissement partagé	283
Programme de bourses	1 500
Total des engagements envers les initiatives de l'industrie	2 033 $

Lait canadien de qualité (LCQ)

Il s'agit d'un programme d'assurance de la qualité du lait cru à la ferme. La CCL a accepté de financer une partie de ce programme en vertu d'une entente qui a débuté le 1er août 2007 et qui a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2014. Selon cette entente, la CCL contribuera cent dollars par ferme admissible jusqu'au 31 juillet 2014.

Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Le programme prendra fin le 31 juillet 2014. Au 31 juillet 2013, il restait à la CCL un montant de 0,28 M$ à verser au titre de cet engagement avant la fin du programme.

Programme de bourses

La CCL finance un programme de bourses d'études supérieures depuis le 1er août 2011. La CCL accorde sur cinq ans des bourses d'une valeur totale de 3,00 M$ dans les établissements participants aux quatre coins du pays. Au 31 juillet 2013, la CCL avait signé des ententes d'une valeur totale de 3,00 M$ avec les établissements participants, dont 1,5 M$ qui doivent être versés au plus tard le 31 juillet 2016.

b) Engagements d'approvisionnement

Au 31 juillet 2013, la CCL s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 0,77 M$ (2,01 M$ au 31 juillet 2012) et ont été remplis en août 2013.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le contingent tarifaire de beurre demeure à 3 274 tonnes en 2014. Les cours mondiaux au moment de l'achat détermineront le montant des engagements financiers à ce titre.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2013, le coût total d'achat du beurre importé en vertu des engagements envers l'OMC s'élevait à 10,93 M$ (15,49 M$ au 31 juillet 2012).

d) Contrat de location simple

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui vient à échéance le 31 mars 2017. Ce bail contient des modalités qui couvrent l'augmentation des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la CCL, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de cinq ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux au titre de la location suivants sont exigibles.

	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Moins d'un an	351 $	351 $
Plus d'un an et moins de cinq ans	938 $	1 289 $

16. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Ceci fait du gouvernement du Canada le propriétaire de la CCL et lui confère une influence notable sur les activités de la CCL.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Conformément à l'exemption relative aux informations à fournir concernant les « entités liées à une autorité publique », la CCL est exemptée de certaines obligations en matière d'informations à fournir prévues

dans la norme IAS 24 – *Information relative aux parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes impayés avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Sur la base de cette exemption, la CCL n'a pas présenté davantage de détails sur ses transactions conclues dans le cadre normal de ses activités avec le gouvernement du Canada et les ministères, ni avec les sociétés d'État fédérales qui ne sont pas jugées importantes, tant individuellement que collectivement.

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 8) sont comptabilisés à la valeur comptable en raison de l'absence d'un taux de marché observable et représentent la plus importante transaction avec une partie liée de la CCL.

Des transactions importantes, à l'exclusion des emprunts, ont été conclues avec les parties liées suivantes :

Entités publiques	31 juillet 2013	31 juillet 2012
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (principalement les avantages du personnel – note 13)	1 068 $	1 123 $
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – note 15)	436	543
Autres entités liées à une autorité publique	369	115
Total	1 873 $	1 781 $

Principaux dirigeants

Le chef de la direction, le président, le commissaire ainsi que les trois directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

Aucun prêt ni aucune autre transaction avec les principaux dirigeants ne demeuraient impayés au 31 juillet 2013 ou au 31 juillet 2012. Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type n'ont eu lieu durant l'exercice considéré.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants était de 0,21 M$ au 31 juillet 2013 (0,21 M$ au 31 juillet 2012). Il a été réparti entre les postes « avantages postérieurs à l'emploi » et « autres passifs » à l'état de la situation financière.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 juillet 2013 se chiffre à 0,79 M$ (0,76 M$ au 31 juillet 2012).

Le chef de la direction a créé un nouveau poste de directeur dont le titulaire est entré en fonction le 1er août 2013. Le nouveau directeur, Finances et Administration, fait partie des principaux dirigeants de la CCL. La rémunération et le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi devraient donc augmenter lors du prochain exercice.

Tableaux et données (non audités)

Production de lait de transformation, besoins canadiens et QMM (millions de kg de m.g.)

	Production	QMM*	Besoins canadiens
2008-2009	179,66	182,08	180,14
2009-2010	183,39	181,80	183,82
2010-2011	186,87	188,73	189,49
2011-2012	196,18	193,78	187,86
2012-2013	198,85	193,35	191,13

* QMM moyen pondéré, incluant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Production de lait* (millions de kg de m.g.)

Province	2011-2012			2012-2013		
	Consommation	Transformation	Total	Consommation	Transformation	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	1,48	0,40	1,88	1,41	0,38	1,79
Île-du-Prince-Édouard	0,55	3,50	4,05	0,54	3,61	4,15
Nouvelle-Écosse	3,90	2,97	6,87	3,99	3,09	7,08
Nouveau-Brunswick	2,54	2,85	5,39	2,46	3,04	5,50
Québec	26,37	92,28	118,65	26,44	94,09	120,53
Ontario	46,79	55,58	102,37	46,11	56,98	103,09
Manitoba	4,99	7,88	12,87	4,99	7,65	12,64
Saskatchewan	2,59	6,46	9,05	2,56	6,39	8,95
Alberta	15,04	11,35	26,39	15,03	10,87	25,90
Colombie-Britannique	13,69	12,91	26,60	13,13	12,75	25,88
Total	**117,94**	**196,18**	**314,12**	**116,66**	**198,85**	**315,51**

* Avant la mise en commun

Nombre de fermes et de vaches et production totale

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (milliers)	Production totale (millions de kg de m.g.)
2008-2009	13 587	978,4	298,41
2009-2010	13 214	981,0	300,82
2010-2011	12 965	987,0	305,67
2011-2012	12 746	985,3	314,12
2012-2013	12 529	960,6	315,51